

GO4 BRUSSELS 2030

Stratégie Go4Brussels 2030

Engager Bruxelles sur la voie de la transition
économique, sociale et environnementale

Bruxelles, le 16 janvier 2020

Sommaire

Introduction	5
AXE 1 : ENGAGEMENTS DE LA RÉGION	13
Objectif 1.1 : Créer les conditions de la transition économique pour contribuer aux objectifs climatiques régionaux	15
Objectif 1.2 : Soutenir les TPE et PME, en ce compris l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique	19
Objectif 1.3 : Mobiliser la politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire	23
Objectif 1.4 : Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois	27
Objectif 1.5 : Promouvoir les exportations et l'attraction des investissements étrangers en Région bruxelloise	31
Objectif 1.6 : Développer les zones stratégiques en appui aux politiques économiques du gouvernement bruxellois	34
Objectif 1.7: Approfondir la réforme fiscale	37
Objectif 1.8 : Assurer la transition numérique de l'économie bruxelloise	40
Objectif 1.9: Une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie	44
AXE 2 : ENGAGEMENTS DE LA RÉGION ET DES COMMUNAUTÉS	49
Objectif 2.1 : Poursuivre la Garantie pour la Jeunesse	51
Objectif 2.2 : Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous	54
Objectif 2.3 : Renforcer les politiques croisées emploi-formation	57
Objectif 2.4 : Poursuivre le Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance	60
Objectif 2.5 : Une fonction publique régionale forte : approfondir le plan d'action « Bruxellois dans la Fonction publique »	65
Objectif 2.6 : Coopérer activement avec les autres régions et communautés	69
Objectif 2.7 : Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé	71
Objectif 2.8 : Contribuer aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion	74

Introduction

1. Retour sur la Stratégie 2025

Héritière du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois (2002) et du Contrat pour l'Economie et l'Emploi (2005), la Stratégie 2025 trouve également son origine dans le Pacte de Croissance Urbaine Durable (dénommé New Deal) signé par le Gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux en 2011. En 2013, un premier Sommet social extraordinaire s'est réuni. Ce sommet a été l'occasion de relancer la concertation avec les interlocuteurs sociaux du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) autour des grandes priorités du New Deal.

Une méthodologie de concertation large a été utilisée pour donner naissance à la Stratégie 2025 (rebaptisée ensuite GO4Brussels 2025).

Signée lors du Sommet social du 16 juin 2015, la Stratégie avait pour objectifs de redynamiser l'économie bruxelloise et d'inverser le paradoxe de l'économie bruxelloise (en assurant une plus grande participation des Bruxelloises et Bruxellois au marché de l'emploi) avec une vision prospective sur 10 ans (dépassant donc l'échéance de la législature passée et de la législature en cours).

Les objectifs de la Stratégie 2025 étaient traduits dans 2 axes majeurs :

- l'axe Economie-Emploi, conformément à l'accord de Gouvernement 2014-2019, avait pour vocation de **faire de Bruxelles, la Capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation** ;
- l'axe Emploi-Formation-Enseignement avait pour objectif d'**inverser le paradoxe de l'économie bruxelloise**, lequel fait de Bruxelles le premier bassin d'emploi du pays, mais avec le taux de chômage de ses habitants le plus important.

Ces deux axes déterminaient donc les grands chantiers de la Stratégie GO4Brussels 2025 selon une **triple temporalité** :

- **à l'horizon 2025**, afin d'épouser un horizon prospectif ambitieux et qui dépasse l'échéance d'une législature;
- **à l'échelle de la législature**, afin de planifier l'exécution des engagements sur le terme de la législature et d'établir un bilan après 5 ans;
- **annuelle**, afin de déterminer les priorités et d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du processus.

Au total, la Stratégie comptait 19 objectifs (18 à l'origine, la mobilité ayant été ajoutée lors du Sommet Social du 26 septembre 2017) et 160 chantiers opérationnels. Entre les institutions, organismes privés, cabinets ministériels et interlocuteurs sociaux, la Stratégie regroupait plus de 60 partenaires.

2. Bilan intermédiaire de la Stratégie GO4Brussels 2025

Le Sommet social organisé le 28 février 2019 a été l'occasion de tirer un premier bilan intermédiaire de la Stratégie GO4Brussels 2025.

Sur un total de près de 500 engagements opérationnels (découlant des quelques 19 objectifs et 160 chantiers), 45% étaient réalisés et 30% étaient en cours de réalisation.

Les interlocuteurs sociaux ont également effectué une déclaration commune à l'issue du Sommet, reprenant leurs principales revendications pour les années à venir en termes tant de méthode de travail que d'enjeux socioéconomiques.

3. Vers une Stratégie 2030

Cadre général

L'accord de Gouvernement 2019-2024 pose les bases d'une Stratégie 2030 dans le prolongement de la Stratégie GO4Brussels 2025 et qui s'articule selon deux axes structurants :

- développer une Stratégie de transition de l'économie bruxelloise à l'horizon 2030, qui organise la décarbonisation de l'ensemble des secteurs et renforce son soutien aux secteurs de l'économie circulaire et régénérative, de l'entrepreneuriat social et démocratique et de la digitalisation de l'économie (correspond mutatis mutandis à l'axe 1 de la Stratégie GO4Brussels 2025) ;
- orienter les politiques croisées emploi-formation sur la question spécifique des qualifications et appuyer les alliances emploi-environnement : construction durable & rénovation, alimentation durable (correspond mutatis mutandis à l'axe 2 de la Stratégie GO4Brussels 2025).

La Stratégie GO4Brussels 2030 est une démarche partenariale avec une vision permettant d'intégrer les différentes initiatives gouvernementales. Elle offre à la fois des outils de pilotage, de suivi, de concertation, de communication et d'évaluation communs.

Mise à jour de la Stratégie 2025 à l'horizon 2030

La mise à jour de la Stratégie s'est opérée selon quatre principes de base :

- **continuité** à la fois des objectifs et chantiers en cours mais également de la méthode de concertation avec les interlocuteurs sociaux marquée par la distinction entre des priorités concertées et des priorités partagées ;
- **simplification** : le système de gouvernance proposé vise une plus grande efficacité. Par ailleurs, des discussions seront menées avec les interlocuteurs sociaux afin de fluidifier les processus de concertation formelle ;
- **transition** des politiques économiques et sociales pour aligner leurs objectifs aux objectifs climatiques aux horizons 2030 et 2050 ;
- **transversalité et décloisonnement** des politiques mises en œuvre.

4. Éléments de diagnostic

Le « paradoxe bruxellois » est mis en évidence depuis des années : Bruxelles est l'une des régions les plus riches d'Europe, du moins si on assimile le PIB à la richesse. Mais, cette richesse ne bénéficie pas directement aux habitants de la Région puisque le taux de chômage – bien qu'en baisse constante depuis 2014 – reste élevé ce qui contribue à la paupérisation d'une part croissante de la population.

A cela s'ajoute le fait que l'impact des modes de production et de consommation a atteint les limites de ce que peut supporter la planète : épuisement des ressources naturelles, gaspillage, dégradation et pollution grandissante de tous les systèmes de la planète (l'air, l'eau, le sol, les écosystèmes). Les défis imposés par l'urgence climatique exigent des autorités politiques des réponses concrètes et collectives.

En 2017, les émissions directes de gaz à effet de serre régionales étaient d'un peu plus de 4.000 tonnes équivalent de dioxyde de carbone. Pour 2030, l'objectif est de réduire de 40 % ces émissions. Mais il convient aussi de réduire les émissions indirectes de gaz à effet de serre (celles qui sont émises à l'extérieur du territoire régional). A cet égard, la Région de Bruxelles Capitale importe 92% de l'électricité qu'elle consomme, sans parler de l'écrasante majorité des biens de consommation et de son alimentation. L'étude bas carbone 2050 a estimé que les émissions indirectes sont cinq fois supérieures aux émissions directes (source : <https://www.climat.be/2050/fr-be/analyse-de-scenarios>).

5. Chiffres clés

Indicateurs	Unité	Source	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de chômage des 15-64 ans	%	Actiris sur base de SPF Economie - DGSIE (EFT), EUROSTAT, calculs view.brussels	18,5%	17,5%	16,9%	15,0%	13,4%
Taux de chômage des 15-24 ans	%	Eurostat	39,5%	36,2%	35,9%	33,2%	30,6%
Taux de navette entrante	%	Statistics Belgium-EFT	50,5%	48,5%	48,5%	48,9%	48,4%
Taux de navette sortante	%	Statistics Belgium-EFT	16,0%	15,8%	16,0%	17,0%	16,1%
Part de l'emploi intérieur occupé par des Bruxellois	%	Statistics Belgium-EFT	49,5%	51,5%	51,5%	51,1%	51,6%
Ecart de taux de chômage entre les hommes et les femmes	pp	Statistics Belgium-EFT	-4,2 pp	-2,8 pp	-1,5 pp	-0,3 pp	-2,6 pp
Ecart de taux de chômage entre les belges et les non-européens	pp	Statistics Belgium-EFT	17,5 pp	14,3 pp	14,3 pp	14,4 pp	16,8 pp
PIB de la Région	millions d'euros	ICN	72.154	74.522	76.431	77.694	n.d.
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA (total)	nombre	Statistics Belgium	94.436	97.173	101.131	104.705	n.d.
Revenu disponible des Bruxellois	milliers d'euros	ICN	16.936	16.894	17.590	n.d.	n.d.
Nombre de bénéficiaires du RIS ou équivalent	nombre	SPP Intégration sociale	37.686	39.786	41.981	42.912	n.d.
Part des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur	%	Statistics Belgium-EFT	63,4%	65,9%	67,2%	68,8%	69,5%
Interruption prématurée de scolarité	%	Statistics Belgium-EFT	14,4%	15,8%	14,8%	12,9%	10,7%
Emissions de gaz à effet de serre (total)	kt CO2 eq	Bruxelles Environnement	3471,62	3749,45	3811,48	3694,41	n.d.
Emissions de gaz à effet de serre (par habitant)	kt CO2 eq / hab	Bruxelles Environnement	3,0	3,2	3,2	3,1	n.d.

Source : Les statistiques ont été rassemblées par l'IBSA sur base de sources diverses (cf. tableau)

Les grandes métropoles européennes, dont Bruxelles, sont les moteurs de la croissance de l'Union européenne. Néanmoins, cette richesse créée ne se traduit pas nécessairement dans la réduction de la fracture sociale. Malgré une forte concentration des emplois en ville, une partie importante des résidents est exclue de cette richesse. Parmi les facteurs expliquant cette dichotomie, il y a la forte présence des navetteurs qui travaillent à Bruxelles mais n'y résident pas. Les performances économiques de la Région s'en trouvent en effet dopées, sans qu'elles ne reflètent toutefois la situation sociale de la population bruxelloise. Ceci est l'une des raisons pour lesquelles une partie des enjeux liés au développement économique de la Région doivent être traités à l'échelle métropolitaine.

De plus, si la croissance économique bruxelloise et l'attrait qu'exerce Bruxelles génèrent des emplois, il s'agit principalement d'emplois à hautes qualifications qui ne permettent pas de résorber un chômage à plus faible qualification. Même si la quantité d'emplois occupés par les Bruxellois augmente, tant à Bruxelles que dans les deux autres Régions, la qualité des emplois ne progresse pas autant que souhaité pour les chercheurs d'emploi les moins qualifiés, souvent confinés dans des emplois précaires, à durée déterminée ou à temps partiel.

Par ailleurs, le double mouvement d'internationalisation que connaît Bruxelles vient renforcer les phénomènes de dualisation qui caractérisent la Région bruxelloise. D'une part, l'emploi généré par la présence de nombreuses institutions à caractère international qu'abrite Bruxelles attire en premier lieu des emplois à haute qualification et, d'autre part, en raison de l'attrait qu'elle exerce en tant que capitale européenne et belge, la Région bruxelloise est la porte d'entrée d'un important flux de migrations externes, en provenance de pays européens mais aussi de pays moins riches.

Depuis 2014, la situation a évolué. Ainsi, le taux de chômage des 15-64 ans est passé de 18,5% en 2014 à 13,4% en 2018. De même, on constate que la part de l'emploi intérieur occupé par les Bruxellois est en légère augmentation. Mais les défis restent nombreux. La lutte contre les discriminations, notamment sur le marché du travail, doit s'intensifier. Le différentiel entre le taux de chômage entre les belges et les non-européens reste également élevé. De plus, la différence entre taux d'emploi selon l'origine nationale est considérable. Ce taux varie de 67,5% pour la Belgique à 34,1% pour les autres pays d'Afrique : 39,5% pour les pays du Maghreb, 37,3% pour le Congo, le Burundi et le Rwanda (source : monitoring socioéconomique, Actiris, chiffres 4^{ème} trimestre 2015).

La Région fait face, depuis de nombreuses années à une désindustrialisation sévère. Confrontées à un manque de terrains industriels disponibles, aux contraintes d'exploitation importantes qu'impose tout espace urbain, ainsi qu'à des difficultés d'accès croissantes pour leurs travailleurs et pour le transport de leurs marchandises, de nombreuses industries ont fait le choix de la délocalisation et ont quitté la Région bruxelloise pour s'installer – dans le meilleur des cas – dans sa périphérie. Le maintien en ville d'activités industrielles encore présentes dans la Région et l'implantation de nouveaux types d'activités productives intégrées à un contexte urbain est l'un des enjeux du redéploiement économique régional et un vecteur de promotion de l'emploi des Bruxelloises et de Bruxellois.

L'emploi industriel et productif doit donc être placé sous haute protection. Une attention particulière doit être ainsi accordée à l'ancrage bruxellois des dernières grandes entreprises industrielles et des entreprises de service industriel, soumises à la concurrence étrangère.

Parallèlement, la nature même du processus de production change. Afin de maintenir la compétitivité de l'économie bruxelloise, de nos entreprises et des travailleurs bruxellois, nous devons déployer des efforts considérables en matière de formation (continue) avec une offre adaptée, tant dans le cadre du travail, qu'à côté. De cette manière, nous voulons jouer un rôle actif dans l'orientation et la préparation des entreprises et des travailleurs bruxellois à l'« économie du futur ».

La transition de l'économie est dès lors mise au centre de la stratégie socio-économique de la Région. Face aux urgences sociales et environnementales, il convient de faire émerger et de soutenir les modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental. L'ambition est non seulement de répondre à des exigences environnementales et de gestion des ressources, mais également de valoriser les opportunités de nouvelles filières créatrices d'emplois de qualité et non-délocalisables. La nécessaire transition constitue en effet une formidable opportunité économique et sociale pour Bruxelles et les Bruxellois.es.

6. Conditions de réussite

Les conditions de réussite de la Stratégie GO4Brussels 2030 découlent de l'expérience de la Stratégie 2025.

- **Continuité et transition** : la Stratégie GO4Brussels 2030 découle de la Stratégie 2025 et de ses prédécesseurs (New Deal, etc.). La Stratégie a été élaborée en tenant compte de la mise en œuvre des chantiers (aboutis et en cours) précédents et intègre la **transition** des politiques économiques et sociales pour aligner leurs objectifs aux objectifs climatiques aux horizons 2030 et 2050 .
- La Stratégie GO4Brussels 2030 est un **processus concerté** et en partie **partagé** dans sa mise en œuvre avec les interlocuteurs sociaux régionaux. En plus de la concertation avec les interlocuteurs sociaux, le contenu de la Stratégie lié à l'enseignement, à l'emploi ainsi qu'à la formation fait l'objet d'une concertation avec les Communautés.
- La **déclinaison sectorielle** de la Stratégie GO4Brussels 2030 et la mission confiée au CESRBC de négocier au nom du Gouvernement les accords-cadres sectoriels et leur opérationnalisation Stratégie GO4Brussels 2030 est transversale (via le service de facilitation sectorielle du CESRBC).
- La **lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité** sont des dimensions transversales à la mise en œuvre des 17 objectifs de la Stratégie.
- **L'égalité entre les femmes et hommes** et le *gendermainstreaming* des objectifs de la Stratégie.
- Par ailleurs, la Stratégie 2030 constitue un cadre pour la **concertation métropolitaine** avec les interlocuteurs sociaux, les autres entités fédérées belges et le niveau fédéral dans une logique de fédéralisme de coopération au bénéfice des travailleurs, des chercheurs d'emploi et des entreprises. Cette concertation porte également sur la prise en compte de la dimension européenne de nombreuses politiques en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion.
- Un suivi à l'aide d'**indicateurs** et une **évaluation** indépendante (voir point 7).

7. Gouvernance

La Stratégie 2030, coordonnée par le Ministre-Président, est portée par l'ensemble des membres du Gouvernement de la Région bruxelloise (axe 1) ou du Gouvernement de la Région et des Collèges communautaires (axe 2).

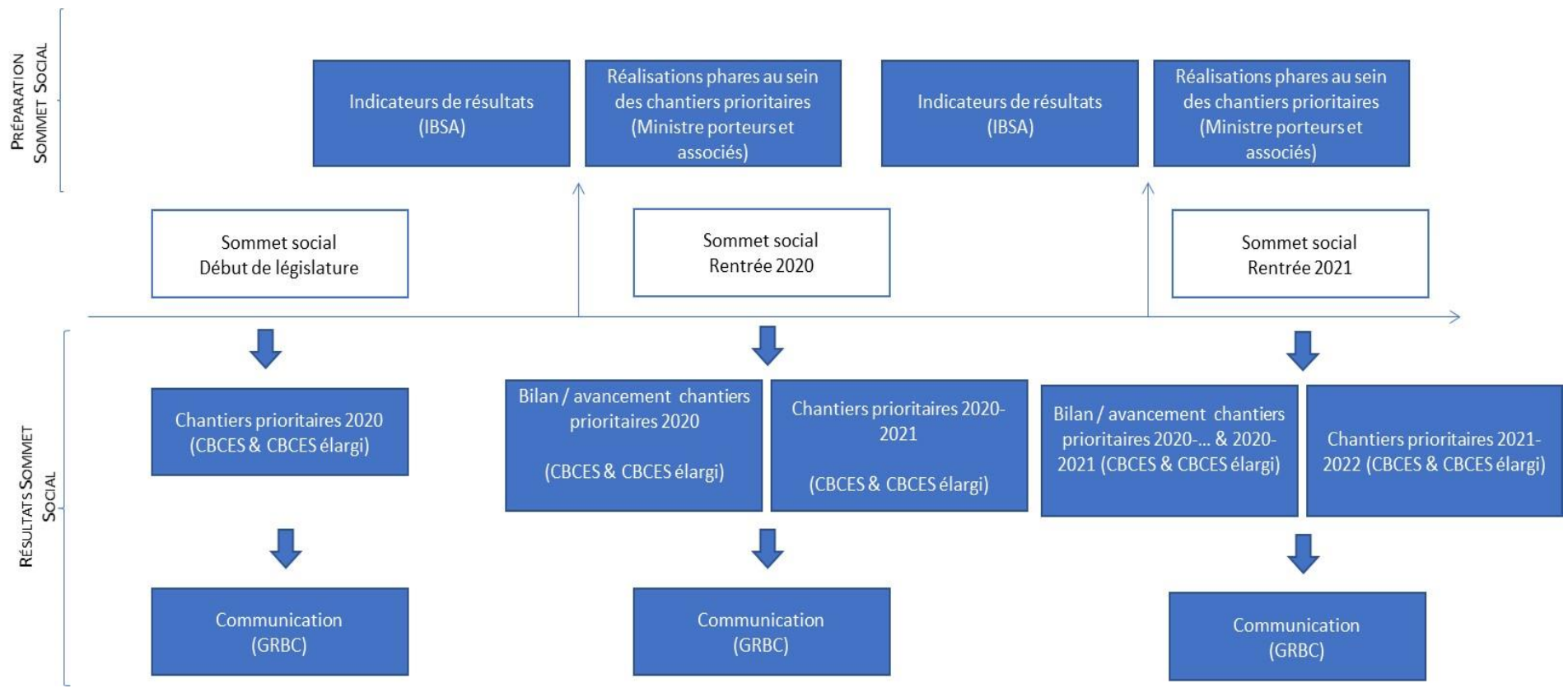
La Stratégie est mise en œuvre avec les interlocuteurs sociaux du CESRBC. Cette collaboration porte sur différents niveaux opérationnels selon les objectifs.

- Certains objectifs de la Stratégie seront « **partagés** ». Leur pilotage et leur mise en œuvre se feront par conséquent en collaboration avec les interlocuteurs sociaux, qui s'engagent à les soutenir, en fonction d'une méthodologie de travail consolidée par l'ancrage légal du concept de « priorités partagées ».
- Certains objectifs seront « **concertés** ». Ils sont pilotés directement par le Gouvernement bruxellois et font l'objet d'une concertation approfondie avec les interlocuteurs sociaux, sans pour autant qu'ils n'y engagent d'obligation d'intervention.

Pour chacun des **objectifs**, un comité de pilotage sera mis en place par le(s) ministre(s) porteur(s). Celui-ci sera composé d'un ou plusieurs membres des Gouvernements (régional et/ou communautaires) soutenu par les administrations et services publics concernés par les chantiers de cet objectif et les interlocuteurs sociaux associés à la réalisation de l'objectif. Ce comité de pilotage sera chargé de la mise en œuvre des **chantiers** relevant de l'objectif concerné ainsi que du rapportage en vue des bilans annuels.

L'avancement de la **Stratégie 2030** sera discuté avec les interlocuteurs sociaux du CESRBC sur une base annuelle lors d'une réunion du Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale (CBCES) et/ou du CBCES élargi aux pouvoirs communautaires, appelée « Sommet social ». Comme c'est le cas actuellement, cette discussion portera tant sur le processus de coopération renforcée que sur les résultats atteints.

Dans le cadre de ce Sommet, les Gouvernements et les interlocuteurs sociaux détermineront ensemble les chantiers prioritaires pour l'année à venir. Les Ministres porteurs présenteront un bilan de l'avancement de ces priorités au Sommet social de l'année suivante (cf. schéma ci-dessous).



8. Suivi et évaluation

L'évaluation de la Stratégie 2030 a été confiée à l'Institut Bruxellois de Statistique et Analyse (IBSA) au sein de perspective.brussels. L'IBSA dispose de l'expertise nécessaire et de toute la légitimité pour évaluer de manière indépendante les politiques publiques.

L'IBSA est chargé de déterminer des indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la Stratégie pour chacun des objectifs. Pour ce faire, l'IBSA poursuivra la mise à jour, sur base annuelle, des indicateurs de contexte de la Stratégie. Chacun de ces indicateurs sera lié à un ou plusieurs objectif(s). L'IBSA proposera de nouveaux indicateurs pour les objectifs pour lesquels cela s'avère nécessaire. Conformément à l'Ordonnance relative à la statistique régionale, les services de la Région bruxelloise devront transmettre les données dont ils disposent à l'Institut si celles-ci sont nécessaires à l'exercice de cette mission.

Le GRBC pourra demander à l'IBSA de piloter des évaluations transversales et/ou thématiques liées à certains aspects de la Stratégie 2030 comme cela a déjà été le cas (évaluation d'impact des actions de la Stratégie GO4Brussels qui permettent l'acquisition d'une première expérience professionnelle, évaluation des outils financiers à destination des entreprises avant les réformes reprises dans la Stratégie GO4Brussels, évaluation des actions proposées par les organismes de soutien et d'accompagnement des entreprises dans la Région de Bruxelles-Capitale) sur proposition du Ministre de tutelle. Les modalités de ces évaluations feront l'objet d'une note au Gouvernement ultérieure.

Le suivi opérationnel et administratif sera quant à lui confié à la Cellule de pilotage des plans gouvernementaux du SPRB.

Axe 1 : Engagements de la Région

Objectif 1.1 : Créer les conditions de la transition économique pour contribuer aux objectifs climatiques régionaux

Objectifs généraux	<p>Les défis imposés par l'urgence climatique exigent des autorités politiques des réponses concrètes et collectives. Compte tenu des enjeux environnementaux et de santé publique auxquels nous sommes confrontés, les attentes sont légitimement importantes. Des mesures solidaires et des changements radicaux, qui s'inscrivent dans une réflexion à long terme, sont indispensables dans tous les secteurs et dans chaque domaine de compétence régionale.</p> <p>Ceci impliquera de renforcer les engagements intermédiaires et les mesures actuellement inscrits dans la contribution bruxelloise au Plan national énergie-climat (PNEC), pour atteindre, dès 2030, au minimum 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005 et contribuer autant que possible à la rehausse des objectifs de l'Union européenne à cette échéance. A l'horizon 2050, le Gouvernement s'engage à approcher l'objectif européen de neutralité carbone, un objectif similaire concernera également les émissions indirectes.</p> <p>Un tel enjeu ne peut trouver de solution que s'il repose sur une vision partagée par les Bruxellois. A cet effet, le Gouvernement initiera, au-delà d'actions participatives diverses, un débat public, associant les citoyens bruxellois, les acteurs économiques, sociaux et institutionnels, les initiatives de transition et les pouvoirs locaux autour d'une vision « bas carbone » pour Bruxelles à l'horizon 2050.</p> <p>La Région mettra la transition économique au centre de sa stratégie de développement et orientera progressivement tous les outils de soutien économique vers des modèles de production décarbonés, vers l'économie circulaire et régénérative, vers l'entrepreneuriat social et démocratique et vers la digitalisation de l'économie. L'objectif du Gouvernement est qu'à l'horizon 2030, seuls les modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental bénéficient encore du soutien public régional. L'objectif est d'adopter une approche transversale permettant d'impliquer tous les secteurs et toutes les parties prenantes.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	<p>Nouvel objectif, sur base de l'accord de gouvernement et intégrant les objectifs suivants de la Stratégie 2025 : 1.3, 1.4 et 2.3.</p>

Ministre(s) porteur(s)	<p>Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>
Ministre(s) associé(s)	<p>Ministre-Président Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière</p>
Type de priorité	<p>Priorité partagée</p>

Partenaires	CESRBC (dont l'observatoire des marchés publics), Bruxelles Environnement, Bruxelles Economie et Emploi, Innoviris, Finances.brussels, Hub.brussels, perspective.brussels, Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	CESRBC (dont l'observatoire des marchés publics), Bruxelles Environnement, Bruxelles Economie et Emploi, Innoviris, Finances.brussels, Hub.brussels, perspective.brussels, Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
1.1.1 Organiser la Gouvernance climatique avec les partenaires socioéconomiques	Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie	La Gouvernance climatique doit intégrer les acteurs socio-économiques en vue de partager une vision commune et décliner les ambitions climatiques de la Région en objectifs assignés à l'économie en vue de sa transition climatique, économique et solidaire alignés sur les objectifs de la Région pour 2030 et 2050 que ce soit en termes d'émissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre. Ainsi, les partenaires sociaux-économiques sont pleinement impliqués dans la stratégie régionale climatique.
1.1.2 Programmer et mettre en œuvre la Transition économique vers une économie décarbonée, circulaire et régénérative	Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	Atteindre de telles ambitions climatiques passe par un travail de transition de l'économie vers une économie décarbonée et circulaire, c'est-à-dire une économie qui transforme les objectifs environnementaux en opportunités économiques, ancre l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduit les déplacements, optimise l'utilisation du territoire et crée de la valeur ajoutée pour les Bruxellois, et enfin, contribue à créer de l'emploi de qualité et peu délocalisable. C'est ce qu'a initié le Plan Régional en Economie Circulaire qu'il nous faut maintenant accélérer. Ce faisant, l'économie sera désormais alignée sur : <ul style="list-style-type: none"> - les enjeux de la réduction des émissions directes de gaz à effet de serre et des émissions indirectes liées aux importations consommées à Bruxelles ; - les enjeux liés à la raréfaction de certaines matières et ressources ; - les enjeux liés à la nécessaire adaptation aux changements climatiques. La mise en œuvre de cet objectif passera par l'évolution du <i>core-business</i> des entreprises et/ou par l'éco-gestion de toutes les activités.

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>Cette transition économique sera intrinsèquement juste, c'est-à-dire qu'elle vise à mettre au cœur des politiques de transition économique la question de son impact social et environnemental afin que les logiques se renforcent mutuellement au lieu de s'opposer. La transition écologique constitue ainsi un outil de justice sociale et la justice sociale doit être un moteur de la transition écologique. Cela conduira notamment à s'interroger sur le modèle d'entreprise et sur l'entrepreneuriat social et démocratique, c'est-à-dire un mode de conduite de l'entreprise qui se fonde sur les enjeux de société, notamment environnementaux, et sur la prise en compte de son capital humain comme partie prenante à l'entreprise.</p> <p>C'est dans ce cadre que s'inscrira la Stratégie régionale de Transition économique (modèle PREC) qui comprendra notamment un volet Industriel, un volet Recherche et innovation et un volet Emploi-formation qui s'articuleront comme le chapitre Economie circulaire et décarboné respectivement du Plan industriel, du Plan Régional d'Innovation, des Alliances Emploi-Environnement (développés par ailleurs) de manière à assurer une bonne coordination des différentes dynamiques de planification et de mobilisation des acteurs. Les mesures Emploi-formation des plans et programmes concernés seront des mesures croisées avec les Alliance Emploi-Environnement pour éviter toute redondance. Cette stratégie sera particulièrement attentive à l'accompagnement de l'ensemble des acteurs à la transition et veillera à poursuivre les travaux de simplification administrative.</p>
<p>1.1.3 Organiser la transition progressive de tous les outils de soutien économique vers des modèles de production décarbonés, vers l'économie circulaire et régénérative, vers l'entrepreneuriat social et démocratique, et vers la digitalisation de l'économie.</p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<p>Après notamment une réforme des aides aux entreprises en 2018, la création d'un outil de financement « Brucircle » (prises de participation en capital ou de prêts) dédié exclusivement aux entreprises s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire et du cluster Circlemade.brussels, il conviendra de procéder à l'évaluation de ses dispositifs et éventuellement procéder à des modifications.</p> <p>Au préalable, le Gouvernement dressera un état des lieux, listera et évaluera les différentes aides concernées par cette transition économique.</p> <p>Il sera également nécessaire de procéder à une réorientation progressive des outils de soutien économique afin qu'à l'horizon 2030, seuls les modèles</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>économiques exemplaires sur le plan social et environnemental bénéficient encore d'un soutien public régional.</p> <p>Cette réorientation progressive concerne tant les outils de financement (ordonnance relative au développement économique des entreprises, Finance.brussels, Fonds de transition, aides à finalité économique chez Innoviris) que les outils d'accompagnement et d'hébergement développés par la Région.</p>
<p>1.1.4 Développer un programme de stimulation de la commande publique et de l'offre bruxelloise qui soit décarbonée et circulaire</p>	<p>Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie</p> <p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p> <p>Ministre des Finances et du budget</p>	<p>Le défi climatique et la transition de la société passe par une modification tant de la demande que de l'offre de biens et services afin que ces derniers soient circulaires et décarbonés. De par ses compétences régionales, la Région peut d'une part stimuler la commande publique circulaire et décarbonée pour diminuer les impacts environnementaux des pouvoirs publics et de l'autre stimuler les entreprises bruxelloises en capacité économique de répondre aux demandes d'offre publique.</p> <p>Ainsi, une stratégie régionale coordonnée sera mise en place pour stimuler la commande publique circulaire et décarbonée et préparer les entreprises bruxelloises à y répondre.</p> <p>L'observatoire des marchés publics sera associé.</p>
<p>1.1.5 Mettre en place l'Alliance « Emploi – Environnement – Finances »</p>	<p>Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie</p> <p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<p>L'Alliance « Emploi-Environnement-Finances » réunira l'ensemble des acteurs sectoriels autour de la concrétisation de la Stratégie de rénovation durable du bâti bruxellois. Le Gouvernement y associera les acteurs du financement, publics et privés, afin de dégager toutes les pistes possibles en vue du financement de la transition du bâti de manière à saisir toutes les opportunités de création d'activités et d'emplois peu délocalisables en veillant à soutenir la formation et à garantir des emplois de qualité, en évitant le dumping social.</p>

Objectif 1.2 : Soutenir les TPE et PME, en ce compris l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique

<p>Objectifs généraux</p>	<p>Afin de soutenir celles et ceux qui osent entreprendre et notamment ceux qui transforment notre économie vers un futur soutenable, le Gouvernement poursuivra son objectif de simplification administrative. Dans ce cadre, le Gouvernement mettra à jour le Small business Act pour en faire un réel instrument de soutien permettant à l'ensemble des entrepreneurs de s'ancrer dans la transition économique. Cette réflexion se fera en lien avec l'évaluation des différents Business Pass.</p> <p>Plusieurs objectifs généraux seront poursuivis dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir toutes les entreprises et les accompagner dans toutes les phases de leur vie pour qu'elles optent pour des modèles économiques innovants et exemplaires sur le plan social et environnemental. - Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et particulièrement à l'entrepreneuriat de la transition, à toutes les phases de l'existence d'une entreprise, quel que soit son modèle (création, stabilisation, transmission, transition vers des modèles économiques exemplaires, entreprises en difficulté). En lien avec l'objectif 1.1, il conviendra, en particulier, de renforcer les mécanismes d'accompagnement et de financement des entreprises vers des modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental. Cela implique d'identifier, prioriser et solutionner les éléments qui constituent à ce jour des barrières juridico-administratives, de manière à créer un environnement administratif innovant et créateur qui favorise l'entrepreneuriat au service de la transition (en suivant le modèle de la CiRèDe). - Faciliter l'accès au financement. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, il s'agira d'évaluer avec attention la thématique de l'accès au financement qui reste toujours critique pour les entrepreneurs, notamment dans les phases de création. - Soutenir la diversité des entrepreneurs et des entreprises à travers des politiques visant à toucher des publics toujours plus variés. Le Gouvernement concentrera notamment son action afin de soutenir l'entrepreneuriat féminin. <p>Le commerce et l'artisanat ont un rôle prépondérant dans les dynamiques urbaines. Le Gouvernement soutiendra en priorité les commerces de proximité et la revitalisation des quartiers. Un lien fort sera tissé entre le soutien au commerce, l'artisanat et le développement d'une industrie 4.0. (entre autre, via le développement d'une petite production urbaine qui se développera grâce aux synergies entre les ressourceries, les recycleries et les fablabs).</p> <p>Intégrée au tissu urbain, l'industrie bruxelloise s'inscrira pleinement dans une gestion circulaire et qui répond à des besoins locaux tout en assurant le maintien, la modernisation ou la reconversion des activités existantes.</p>
----------------------------------	---

	<p>Au cœur de l'entrepreneuriat social et démocratique, il y a notamment les coopératives qui sont des instruments qui permettent à chacun de s'approprier l'économie. Elles permettent aux travailleurs de peser dans la gestion de leur entreprise, aux usagers d'orienter le développement d'un projet et aux citoyens-investisseurs de faire le choix de soutenir un projet parce qu'il répond à leurs besoins et à ceux de la communauté. A l'heure de la révolution numérique, le Gouvernement bruxellois soutiendra un modèle coopératif 2.0 ainsi que les plateformes coopératives (le « coopérativisme de plateforme »).</p> <p>Enfin, une évaluation des aides à l'emploi sera réalisée dans le cadre de l'objectif 2.2. Elle veillera à étudier l'accessibilité des petites entreprises aux nouveaux dispositifs en lien avec les engagements du SBA.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 1.2 et 1.8.

Ministre(s) porteur(s)	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique
Ministre(s) associé(s)	Ministre-Président Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Type de priorité	Priorité partagée

Partenaires	CESRBC, Hub.brussels, Bruxelles Economie et Emploi, Citydev.brussels, Bruxelles Propreté, Bruxelles-Environnement, Port.bruxelles, Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	CESRBC, Hub.brussels, Bruxelles Economie et Emploi, Citydev.brussels, Bruxelles Propreté, Bruxelles-Environnement, Port.bruxelles, Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p>1.2.1 Evaluer, mettre à jour et mettre en œuvre le Small Business Act pour en faire un instrument de la transition économique</p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<p>Le SBA date de 2016 et compte 77 mesures qui doivent être implémentées jusqu'en 2025. Le SBA sera évalué, notamment les Business pass. Sa mise à jour se concentrera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités permettant d'en faire un outil de soutien et d'accompagnement de l'ensemble des entrepreneurs dans la démarche de transition économique. Les <i>clusters</i> seront également évalués dans cette optique. L'objectif est ainsi de créer un environnement juridico-administratif favorable à l'entrepreneuriat de la transition économique (sur le modèle de la CiRèDe); - le renforcement des axes : <ul style="list-style-type: none"> o soutenir les starters (développement d'un climat favorable et d'outils de soutien – cf. ci-dessous) ; o faciliter l'accès aux financements et mobiliser de nouveaux outils (fonds de la transition, dispositif type « prêt coup de pouce » permettant aux particuliers de prêter de l'argent aux entreprises et aux indépendants tout en bénéficiant d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt., <i>matchfunding</i>) ; o accompagner les entrepreneurs en difficulté ; o encourager l'entrepreneuriat féminin (favoriser l'émergence de modèles féminins, soutenir les activités des réseaux d'entrepreneures,...). <p>Cette mise à jour s'opérera, de manière privilégiée, par une approche transversale.</p>
<p>1.2.2 Créer une politique commerciale et artisanale intégrée afin d'offrir aux Bruxellois.es. des commerces de proximité, de qualité et durables</p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<p>Afin de favoriser le développement des commerces de proximité, de qualité et durables, il conviendra de développer les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer, réorienter et mettre en œuvre le SDCR en tenant notamment compte du moratoire sur l'installation de nouveaux grands centres commerciaux et initier une politique de gestion du foncier commercial ; - optimiser l'occupation des espaces commerciaux vides ; - renforcer et développer « Open Soon » promouvant l'ouverture de commerces indépendants innovants, durables et circulaires ; - développer une stratégie d'incubation ; - développer une stratégie d' « e-commerce ».

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>Concernant l'artisanat, l'action du Gouvernement devra notamment aboutir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un label des « artisans bruxellois » afin de donner une visibilité et pérenniser l'artisanat bruxellois, en tenant compte de la définition adoptée au niveau fédéral ; - la création d'une fédération et de la Maison de l'artisanat comme vitrine de l'artisanat et de l'artisan Bruxellois avec un atelier de formation afin de susciter les vocations.
<p>1.2.3 Développer un projet industriel bruxellois en phase avec la transition économique</p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p> <p>Ministre chargé de l'Énergie et de l'Environnement</p> <p>Ministre-Président</p>	<p>Il est nécessaire de réorienter le plan industriel bruxellois afin qu'il fasse écho aux nouvelles priorités gouvernementales. Cette révision partielle prendra notamment en compte les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ancrer l'activité industrielle bruxelloise dans une économie circulaire, décarbonée et exemplaire sur le plan social ; - soutenir une industrie 4.0 durable, intégrée au tissu urbain et qui répond aux besoins locaux ; - veiller à créer des ponts entre l'industrie 4.0 et les politiques de soutien à l'artisanat ; - en lien avec la politique de recherche scientifique et d'innovation, développer des clusters qui rassemblent tant les grandes entreprises que les PME, les starters, les universités et hautes écoles ainsi que leurs spin-off et les centres de recherche afin de mettre en œuvre des projets industriels ; - soutenir les espaces dédiés à la fabrication numérique.
<p>1.2.4 Faire émerger l'entrepreneuriat social comme modèle économique porteur</p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réorienter les outils financiers visant à soutenir les initiatives d'entrepreneuriat social et démocratique (en lien avec l'Axe 1 Objectif 1) et évaluer le dispositif CoopUs pour en assurer une utilisation maximale. - Sensibiliser et assurer la promotion de l'entrepreneuriat social. - Soutenir le développement de plateformes coopératives (coopératives 2.0) pour en faire le cœur de l'économie collaborative. - Pérenniser CoopCity.

Objectif 1.3 : Mobiliser la politique de recherche et innovation au bénéfice de la transition climatique, économique, sociale et solidaire

Objectifs généraux	<p>Le Gouvernement orientera sa politique de soutien à la recherche et à l'innovation (RDI) de manière plus spécifique sur les secteurs et les projets qui disposent d'un potentiel transformatif important pour répondre durablement aux urgences climatiques et sociales.</p> <p>Le financement public des projets économiques innovants aura pour objectif de contribuer à la croissance régionale et au bien-être des Bruxellois dans la mesure où ceux-ci permettent d'expérimenter et de stimuler le développement de modèles exemplaires en termes de durabilité sociale et environnementale. A l'horizon 2030, seuls ces derniers seront éligibles au soutien public régional. Les projets de RDI soutenus par la RBC contribueront à la résilience de la Région et à l'émergence d'une économie régionale décarbonée, circulaire, innovante et forte soutenant la création d'emplois de qualité et non délocalisables.</p> <p>L'ensemble des acteurs régionaux seront soutenus dans leurs démarches innovantes. Les secteurs académique et privé, les secteurs non-marchand, associatif et public seront également impliqués comme des vecteurs et acteurs d'une transition économique durable. L'implémentation des innovations et la valorisation des résultats obtenus seront améliorées au travers de la stimulation des collaborations structurelles entre tous ces acteurs. Les autorités publiques se positionneront comme des moteurs de l'innovation grâce, notamment, à la mise à disposition d'une expertise dans les marchés publics innovants. Leur implication comme partenaires de projets de recherche sera renforcée et elles stimuleront l'innovation en leur sein. La mise en place de pôles d'innovation rassemblant de nombreux acteurs ou encore le soutien aux centres de transfert de connaissances (KTO), aux centres collectifs, etc., constitueront des outils du renforcement de l'écosystème dans son ensemble.</p> <p>Un nouveau Plan régional pour l'innovation (PRI) couvrant la période 2021-2025 sera élaboré. Il définira les domaines d'actions stratégiques de la Région et explicitera les liens et les interactions nécessaires avec les autres plans stratégiques régionaux. La cohérence entre le PRI et le nouveau Programme Régional d'Economie Circulaire, les plans Nexttech et industriel entre autres permettra d'opérationnaliser le basculement vers une économie circulaire et régénérative.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 1.9.

Ministre(s) porteur(s)	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique
Ministre(s) associé(s)	Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la démocratie participative

Type de priorité	Priorité concertée
Partenaires	Innoviris, CPS-RBC, CES, Hub.brussels, Bruxelles Environnement, ARP, Finance.brussels, Coopcity, IBSA, Bruxeo
Organisations membres du comité de pilotage	Innoviris, CPS-RBC, CES, Hub.brussels, Bruxelles Environnement, ARP, Finance.brussels, Coopcity, IBSA, Bruxeo

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
1.3.1 Elaborer le Plan Régional pour l'Innovation (PRI) 2021-2025	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	<p>Le nouveau PRI sera élaboré sur base d'une analyse actualisée du contexte bruxellois, des orientations du nouveau Gouvernement et d'une consultation des acteurs de l'écosystème. Ce chantier sera traité en partenariat étroit avec le Conseil de la politique scientifique (CPS-RBC).</p> <p>Il constituera ainsi la base de travail pour les 5 années de la législature en termes de soutien à la RDI et devra mettre en évidence les articulations avec les autres plans stratégiques régionaux notamment les nouvelles moutures du PREC et du Plan industriel ainsi que la programmation européenne FEDER.</p> <p>Le PRI 2021-2025 établira, autant que possible, des liens avec le nouveau programme « Horizon Europe » porté par l'Union européenne.</p> <p>Le PRI sera approuvé d'ici la fin de l'année 2020.</p>
1.3.2 Focaliser le soutien régional sur les projets de recherche et innovation qui contribuent à renforcer la capacité régionale à relever les défis prioritaires de la région (résilience, soutien aux initiatives exemplaires en termes de durabilité sociale et environnementale)	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique Ministre en charge de l'Environnement et de l'énergie	<p>Il sera nécessaire, pour assurer la transparence des instruments et la cohérence avec l'objectif visé, d'adapter le cadre d'attribution des aides à la RDI.</p> <p>Les aides à destination des entreprises devront être accordées sur base de critères traduisant explicitement la volonté du gouvernement de faire basculer le soutien public à l'horizon 2030 vers des modèles exemplaires sur le plan social et environnemental et de répondre aux urgences sociales et environnementales que rencontrent la Région .</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>Les critères d'éligibilité et de sélection des projets de RDI soutenus par la RBC seront établis, communiqués aux bénéficiaires et progressivement appliqués.</p> <p>Concernant les différents appels et aides à destination du secteur non-marchand, leurs contours seront redessinés afin qu'ils participent à répondre aux urgences sociales et environnementales et à faire de Bruxelles une Capitale décarbonée et résiliente à l'horizon 2050.</p>
<p>1.3.3 Renforcer les écosystèmes RDI bruxellois</p>	<p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p> <p>Ministre ayant l'énergie, environnement et la démocratie participative dans ses compétences</p>	<p>Il s'agit de stimuler l'implication de tous les acteurs bruxellois aux dynamiques de recherche et d'innovation pour améliorer la pertinence des résultats obtenus en termes de transition vers des modèles durables.</p> <p>Ainsi, il sera notamment question d'un soutien accru à la mise sur pied d'un écosystème (Universités, Hautes Ecoles, TTO/KTO, entreprises, centres collectifs, ...) propice à l'intelligence artificielle ayant notamment pour objectif de répondre aux objectifs de transition économique et sociale et de résilience urbaine.</p> <p>Les 3 centres universitaires hospitaliers seront renforcés pour une utilisation optimale des compétences et de l'expertise bruxelloises dans le domaine de la santé et de la recherche universitaire, p.ex. par le développement d'un « Canceropôle » de dimension internationale sur le campus d'Erasmus, en profitant de la dynamique liée au déménagement de l'Institut Bordet et à la présence de l'écosystème mêlant recherche fondamentale, recherche appliquée, <i>start-ups</i> et activité hospitalière.</p> <p>Au-delà des secteurs privé et académiques, l'enjeu est de mobiliser le tissu associatif non marchand, les citoyens mais aussi les autorités publiques dans des projets de RDI.</p> <p>L'innovation publique sera stimulée notamment au travers des marchés publics innovants, des méthodes de travail collaboratifs ou d'autres programmes de recherche collaboratifs.</p> <p>Des outils et une expertise devront être développés afin d'accompagner la mobilisation de ces outils encore peu connus.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		Concrètement, l'augmentation du nombre d'entités et de « profils » participant aux projets de recherche et innovation est attendue.
1.3.4 Améliorer la collaboration scientifique, le transfert et l'utilisation des connaissances produites	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	<p>L'enjeu de ce chantier est de concrétiser la valorisation des résultats des recherches, développements et innovations. Tant au niveau des développements de produits innovants, de services ou d'innovations sociales*, les mécanismes permettant la valorisation effective des résultats seront stimulés.</p> <p>Les collaborations entre secteurs (entreprises, institutions d'enseignement supérieur, secteur associatif, incubateurs, pouvoirs publics et citoyens) seront renforcées. L'accès aux résultats sera facilité au travers de la mise en place d'une politique régionale en matière d'Open Science.</p> <p>Des outils ou canaux de diffusion des résultats seront développés et leur utilisation effective monitorée, y compris en termes de mobilisation pour la prise de décision politique.</p> <p>Ce chantier sera réalisé en impliquant les autres Régions et Communautés pour garantir une approche cohérente.</p> <p>*L'innovation sociale et citoyenne consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles (logement, alimentation, environnement, cohésion, santé, mobilité ...) en impliquant notamment les entrepreneurs, les citoyens et les pouvoirs publics. Elle représente ainsi un levier important pour le développement de nouvelles activités créatrices d'externalités positives sur le plan social et environnemental.</p>

Objectif 1.4 : Soutenir l'économie dans les domaines porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois

Objectifs généraux	<p>Le Gouvernement poursuivra le soutien à l'économie bruxelloise dans des domaines porteurs pour la Région, soit en termes de volumes d'activité et d'emplois, en termes d'évolution positive et d'opportunités pour les travailleurs bruxellois, soit encore en termes de transition économique, de choix stratégiques pour Bruxelles et d'évolution de sa démographie. L'objectif est d'anticiper et d'accompagner le développement et les transformations des secteurs d'activités porteurs pour l'économie bruxelloise, afin de favoriser la création et/ou le maintien en emploi des Bruxellois.</p> <p>Plus spécifiquement, il s'agit tout d'abord de soutenir les secteurs innovants en matière d'emploi (nouveaux métiers, nouvelle organisation de travail), soutenir la création/le maintien d'emplois de qualité en priorité en réponse aux profils des chercheurs d'emploi (dont les peu qualifiés), favoriser l'émergence de secteurs d'activité à haute valeur ajoutée pour le développement/maintien de l'emploi à Bruxelles. Cela passe par la conclusion d'accords-cadres sectoriels et/ou le développement d'une veille sectorielle de grande qualité et/ou la promotion des activités menées par ces secteurs à Bruxelles.</p> <p>Dans une optique de spécialisation intelligente, les domaines identifiés comme porteurs pour Bruxelles et les Bruxellois découlent en outre des secteurs déjà structurés ainsi que des diagnostics présentés dans les différents plans bruxellois en matière économique (ex. : PRDD, PRI, Plan industriel, Nexttech.brussels, PREC). La liste des domaines identifiés pourra être mise à jour en fonction de l'actualisation de ces plans mais aussi de la mise en place de pôles de compétitivité ou de <i>clusters</i>. Dans le cadre de cet objectif, les volets sectoriels ou liés à des domaines spécifiques de ces différents plans pourront être traités de manière globale et transversale, tenant compte des chantiers menés dans le cadre d'autres objectifs de la Stratégie concernant ces secteurs.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 1.10.

Ministre porteur	Ministre-Président
Ministre(s) associée(s)	Ministre chargé de l'Emploi Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	CESRBC (facilitateurs sectoriels), représentants sectoriels, perspective.brussels, urban.brussels, Citydev, SAU, hub.brussels, Actiris, BEE
--------------------	---

Organisations membres du comité de pilotage	CESRBC, représentants sectoriels, perspective.brussels, urban.brussels, Citydev, SAU, hub.brussels, Actiris, BEE
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
1.4.1 Economie numérique	Ministre en charge du Numérique Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique	Cf. Objectif 1.8 - Chantier « Accélérer la transition numérique en vue d'appuyer la transition économique ».
1.4.2 Industries créatives et culturelles (dont les médias audiovisuels)	Ministre-Président Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique Ministre en charge de l'environnement	Renforcer, au travers d'un contrat de gestion, le soutien à Screen.brussels en vue de garantir un effet structurant pour l'industrie créative et le secteur audiovisuel. Accentuer les synergies entre les quatre opérateurs de Screen.brussels par la mise en place d'un comité de pilotage stratégique commun. Structuration d'un pôle de compétitivité avec les autres régions.
1.4.3 Tourisme, culture, évènementiel et métiers du patrimoine	Ministre-Président Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales- et du Commerce extérieur.	Développement du tourisme durable. Renforcement de Visit.brussels comme acteur prioritaire pour la promotion et l'organisation d'événements au profit de la Région et des 19 communes. Stratégie de soutien et d'accueil de foires et conventions adaptées au profil de la Région et comme destination incontournable pour le secteur MICE. Promotion de Bruxelles à travers une politique de <i>city marketing</i> coordonnée au départ de Visit.brussels, basée sur la prise en compte du rayonnement de l'image de Bruxelles d'une part comme destination incontournable de loisirs et d'événements nationaux et internationaux et d'autre part comme lieu de vie faisant la part belle à l'installation des classes moyennes et des étudiants. Renforcement de la vocation internationale de Bruxelles, comme capitale de l'Union européenne au niveau politique et institutionnel mais aussi en termes d'accueil

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		des associations et des personnes venues travailler chez nous dans ce cadre.
1.4.5 Social-santé	Ministre de l'Emploi Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique	Cf. Objectif 1.10 - Chantier « Stimuler le secteur de l'e-santé». Cf. Objectif 1.3 - Chantier « Renforcer les écosystèmes RDI bruxellois ». Cf. Objectif 2.3 – Chantier « Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation » (non-marchand). Cf. Objectif 2.7 – Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé.
1.4.6 Industrie urbaine	Ministre-Président Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique	Cf. Objectif 1.2 – Chantier « Développer un projet industriel bruxellois en phase avec la transition économique ».
1.4.7 Transport & Logistique	Ministre-Président, Ministre de l'Emploi Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique	Mise en place du comité d'accompagnement sectoriel général en vue de la mise en œuvre des actions prévues, notamment dans le cadre de la création du PFE : cf. Objectif 2.3 – chantier « Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation ». Développer une stratégie et une infrastructure de distribution urbaine intégrée : cf. Objectif 1.9 – chantier « Good Service – de mobiliteitsdiensten ». Transition numérique du secteur : cf. Objectif 1.8 - Chantier « Accélérer la transition numérique en vue d'appuyer la transition économique ».
1.4.8 Métiers de bouche (horeca et industrie alimentaire)	Ministre-Président Ministre de l'Emploi Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique Ministre en charge de l'environnement	Alliance « Emploi – Environnement – Alimentation durable » et accord-cadre sectoriel : cf. Objectif 2.3 – chantier « Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation ». Analyser l'opportunité de mise en place d'un <i>cluster</i> en lien avec le pôle de développement urbain du CERIA : cf. Objectif 1.1 – chantier « Programmer et mettre en œuvre la Transition économique vers une économie décarbonée et circulaire ».

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
1.4.9 Construction	Ministre-Président Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique Ministre en charge de l'environnement	<p>Poursuivre la mise en œuvre des actions prévues par l'accord-cadre sectoriel, notamment dans le cadre de la création du PFE : cf. Objectif 2.3 – chantier « Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation ».</p> <p>Cf. Objectif 1.1 – chantier « Mettre en place l'Alliance « Emploi – Environnement – Finances ».</p> <p>Analyser l'opportunité de mise en place d'un <i>cluster</i> en lien avec le pôle de développement urbain dans la zone Tour & Taxis.</p>

Objectif 1.5 : Promouvoir les exportations et l'attraction des investissements étrangers en Région bruxelloise

Objectifs généraux	<p>Cet objectif vise à intensifier l'internationalisation des entreprises et entrepreneurs bruxellois, la création de partenariats internationaux technologiques et l'attraction des investissements et entrepreneurs sur le sol bruxellois. L'internationalisation de l'économie bruxelloise est essentielle pour son expansion. Elle ne peut être optimale qu'en assurant des accompagnements proactifs et personnalisés, en coordonnant les différents acteurs bruxellois de l'accompagnement et en se focalisant sur les marchés et secteurs particulièrement porteurs pour la Région.</p> <p>Les différents chantiers doivent tendre vers des objectifs de coopération des organismes en charge de la promotion internationale de Bruxelles, tant dans la stratégie de communication que dans les actions d'accompagnement à l'international. L'accompagnement à l'international doit aussi s'orienter vers des services aux entreprises et aux entrepreneurs plus proactifs et plus personnalisés. Il doit aussi pouvoir s'adapter aux tendances bruxelloises et internationales, tant dans les secteurs que dans les marchés géographiques prioritaires. Cela se traduit par des actions d'accompagnement plus ciblées sectoriellement et géographiquement (pour la promotion des exportations bruxelloises et pour l'attraction d'investisseurs étrangers), ainsi qu'un réseau commercial à l'international organisé en fonction des priorités géographiques.</p> <p>Enfin, la stratégie internationale tiendra compte de l'urgence climatique et des défis sociaux. Le Gouvernement veillera ainsi à ce que cette priorité se reflète également dans les actions à l'international de la Région bruxelloise.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 1.5.

Ministre(s) porteur(s)	Secrétaire d'Etat chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur
Ministre(s) associé(s)	Ministre-Président Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	hub.brussels, Brussels International, SRIB, visit.brussels, SPRB, chambres de commerces et fédérations d'entreprises
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	hub.brussels, visit.brussels, Brussels International, SRIB
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p>1.5.1 Une meilleure concertation entre les organismes en charge de l'accompagnement à l'international, l'attraction des investissements et la promotion culturelle et touristique de Bruxelles</p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p> <p>Ministre-Président</p> <p>Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles</p>	<p>Vu le grand nombre d'acteurs bruxellois actifs dans l'internationalisation de la Région (au niveau des relations politiques et institutionnelles avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, l'accompagnement des entreprises à l'international, l'attraction des investisseurs et des fonds étrangers, et la consolidation des liens culturels et touristiques de la Région...), il est nécessaire de renforcer la coopération entre ces acteurs et d'assurer des rencontres régulières et une transparence des activités et moyens mis en œuvre.</p>
<p>1.5.2 Des actions commerciales à l'international ciblées sur les secteurs-clés bruxellois et sur les marchés géographiques porteurs</p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p> <p>Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique</p>	<p>L'économie bruxelloise repose sur une série de secteurs porteurs pour la Région (cf. objectif 1.4).</p> <p>Ces secteurs doivent être soutenus par le développement d'actions spécifiques adaptées au contexte international. Ces secteurs prioritaires seront analysés et priorisés chaque année.</p> <p>C'est ainsi également que des zones d'exportation prioritaires doivent également être développées sur base de leur potentiel économique mais aussi sur base des liens culturels et touristiques qui peuvent être renforcés.</p> <p>Les actions d'accompagnement à l'export et d'attraction d'investisseurs étrangers tiendront compte de ces priorités annuelles.</p> <p>Le réseau commercial à l'international sera également revu régulièrement sur base de ces priorités.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p>1.5.3 Un accompagnement plus personnalisé à l'exportation</p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p>	<p>Un accompagnement plus personnalisé des PME bruxelloises dans leurs démarches d'exportation, avec une attention particulière pour les entreprises n'ayant que peu ou pas d'expérience des marchés internationaux et en assurant un accompagnement plus proactif et complet du réseau commercial à l'international et à Bruxelles.</p>
<p>1.5.4 Une meilleure intégration des aspects sociaux et environnementaux dans les actions commerciales internationales</p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p> <p>Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité des Chances</p> <p>Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative</p>	<p>La transition économique implique une réflexion sur l'accompagnement à l'international. C'est pourquoi il est important d'intensifier les efforts en matière d'inclusion des femmes dans les actions à l'étranger comme dans le commerce extérieur et de veiller à orienter ses outils d'accompagnement vers des modèles plus respectueux de l'environnement et des droits humains.</p> <p>Les entreprises modèles en la matière bénéficieront également d'une visibilité et d'un accompagnement plus personnalisé à l'international.</p>
<p>1.5.5 Attirer tout type d'investisseurs et d'entrepreneurs dans des domaines porteurs d'emploi et d'innovation et sur base de zones géographiques prioritaires en Région bruxelloise</p>	<p>Secrétaire chargé des Relations européennes et internationales et du Commerce extérieur</p> <p>Ministre-Président</p> <p>Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles</p>	<p>Une stratégie qui tient compte de tous les éléments qui peuvent contribuer à attirer les investisseurs à Bruxelles doit être développée: inclure tout type d'investisseurs et entrepreneurs, savoir tirer profit des développements et crises économiques à l'international, ainsi que la facilité d'accès à Bruxelles.</p>

Objectif 1.6 : Développer les zones stratégiques en appui aux politiques économiques du gouvernement bruxellois

Objectifs généraux	<p>L'aménagement du territoire et le développement urbain forment une composante et un outil essentiels dans la construction de la société bruxelloise. La Région bruxelloise poursuit un important effort visant à garantir le maintien sur son territoire de grands investissements publics nécessaires à son développement et constituant d'importants leviers au soutien de son économie et de son rôle de moteur économique du pays.</p> <p>Cet objectif vise le développement, au niveau territorial, de zones accueillant des activités économiques productives, qu'elles soient réservées à ces dernières ou avec des fonctions mixtes. Il regroupe en outre les grands chantiers régionaux ayant une portée économique (sectorielle) et donc potentiellement liés aux autres objectifs de la Stratégie 2030.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 1.6.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre-Président chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine
Ministre(s) associé(s)	Secrétaire d'Etat à la Transition économique Secrétaire d'Etat à l'Urbanisme, Secrétaire d'Etat au Logement Ministre de l'Environnement Ministre de la Mobilité Ministre des Finances et du Budget
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	CES, perspective.brussels, citydev.brussels, URBAN, BE, BM, SAU, BPL, SLRB, Fonds du logement, Port de Bruxelles, secteur privé (chantier Mediapark)
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	CESRBC, perspective, URBAN, SAU (fixes) BE, BM, opérateurs logements (en fonction des projets discutés)
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p>1.6.1 Assurer le développement de zones accueillant des activités économiques productives</p>	<p>Ministre en charge du développement territorial</p>	<p>Au niveau de l'affectation du sol, le Gouvernement veillera à préserver et soutenir l'activité productive en maintenant les zones industrielles et portuaires actuelles. L'avenir du site de Schaerbeek Formation constitue un enjeu central, à cet égard (cf. chantier spécifique ci-dessous).</p> <p>La mixité des fonctions, notamment par la mise en place de zones d'entreprises en milieu urbain (ZEMU), constitue en outre une opportunité en vue de la bonne intégration d'activités productives en milieu urbain. Plus généralement, le dispositif des zones mixtes devra faire l'objet d'une analyse en vue de définir leurs meilleures adéquations avec les besoins des activités productives bruxelloises. Sur base d'une évaluation des premiers résultats en la matière, toutes les améliorations utiles pour atteindre cet objectif de mixité seront mises en œuvre afin de veiller au développement harmonieux de projets combinant fonctions commerciales, productives et de logement, notamment dans certaines zones stratégiques : Gare du Midi, Josaphat, Gare de l'Ouest, Heyvaert (Abattoirs), Delta, Heysel, etc.</p>
<p>1.6.2 Développer le pôle média Mediapark (site de Reyers)</p>	<p>Ministre en charge du développement territorial</p>	<p>Le projet mediapark.brussels vise le développement d'un nouveau quartier sur le site de Reyers. Il intègre l'objectif de favoriser l'essor des secteurs de l'audiovisuel, des médias et des industries créatives à Bruxelles et à renforcer ainsi la position internationale de Bruxelles dans un contexte de mutations et de croissance sans précédent des secteurs concernés. Outre 4000 emplois générés par la construction, 3.200 emplois potentiels seront générés par l'activité économique dans ce futur quartier.</p> <p>La future maison des médias Frame, immeuble-phare de ce futur quartier, contribuera à concrétiser cette volonté régionale, en regroupant dans un seul immeuble tout un écosystème créatif regroupant la télévision régionale (BX1), l'IHECS Academy, Screen.brussels, espaces d'innovation et co-working, etc.</p> <p>Une stratégie de « marketing » territorial sera mise en place afin de faire la promotion de cette future cité des médias, en coopération avec les acteurs de ces secteurs déjà nombreux dans le quartier autour des futurs nouveaux sièges de la RTBF et de la VRT.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
1.6.3 Préserver et développer les activités dans la zone du Canal	Ministre en charge du développement territorial	<p>Parmi les objectifs du Plan Canal figurent la conservation de l'activité économique en ville et le renforcement de son intégration urbaine.</p> <p>Le Gouvernement veillera au maintien des activités industrielles, logistiques ou encore dans le domaine de la construction, privilégiant les liens avec la voie d'eau. Le développement d'autres activités en zone mixte est un autre objectif, en lien notamment avec l'activité culturelle, récréative et événementielle autour du musée Kanal.</p>
1.6.4 Développer un pôle logistique sur le site de Schaerbeek Formation	Ministre en charge du développement territorial	<p>En bonne intelligence avec les propriétaires publics concernés, le Gouvernement analysera l'opportunité d'acquérir la maîtrise foncière du site.</p> <p>Ce dernier bénéficie d'un réel potentiel foncier à consacrer à l'activité industrielle et logistique avec des besoins d'articulation au chemin de fer, à l'eau et à la route (plateforme logistique multimodale).</p>
1.6.5 Développer un pôle d'économie de la connaissance sur le site des Casernes (Usquare)	Ministre en charge du développement territorial	<p>Le projet Usquare, mené en partenariat avec les l'ULB et la VUB vise notamment à faire de ce quartier un pôle universitaire de premier plan en Europe, qui accueillera un projet pionnier des universités en matière de recherche, de diffusion et partage du savoir, d'échanges internationaux, d'entreprenariat et innovation. Une halle dédiée à l'alimentation durable est également prévue sur le site.</p>

Objectif 1.7: Approfondir la réforme fiscale

Objectifs généraux	<p>La poursuite du développement d'une politique fiscale efficace adaptée aux spécificités de la Région de Bruxelles-Capitale est une condition <i>sine qua non</i> pour relever les défis du développement économique, de la responsabilité environnementale et de la qualité de vie à Bruxelles.</p> <p>Dans l'ensemble, nous développerons une politique qui n'augmente pas la pression fiscale des ménages bruxellois et qui renforce leur pouvoir d'achat ainsi que celui des générations futures. Notre politique fiscale sera davantage alignée sur la préservation de la classe moyenne à Bruxelles.</p> <p>Sur le plan de la politique budgétaire, nous continuerons de travailler sur divers fronts. En harmonisant, en simplifiant et (éventuellement) en réduisant les taxes régionales et municipales, nous encouragerons les entreprises. En outre, la Région développera également un système de taxe de circulation qui soutient les objectifs visant à faire de Bruxelles une région respectueuse de l'environnement tout en visant un objectif de décongestion automobile à Bruxelles.</p> <p>Afin de faciliter l'accès à la propriété, la rénovation durable du bâti, et le maintien de la classe moyenne à Bruxelles, le Gouvernement évaluera les régimes de droits d'enregistrement et de droits de succession pour mieux cibler leurs effets.</p> <p>Le Gouvernement entend également moderniser et simplifier le régime des droits de succession afin de mieux le faire correspondre aux évolutions des structures familiales. Dans ce cadre, les situations des personnes non parentes, des cohabitants de fait et du saut de génération seront analysées.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 1.7.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre chargé des Finances Ministre chargé des Pouvoirs locaux
Ministre(s) associé(s)	Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière Ministre-Président
Type de priorité	Priorité partagée

Partenaires	CESRBC, Bruxelles Fiscalité, BPL, hub.brussels, finance.brussels
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	CESRBC, Bruxelles Fiscalité, hub.bruxelles, finance.brussels
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
1.7.1 Harmonisation des taxes communales (sur les entreprises)	Ministre des Finances et du Budget, Ministre en charge des Pouvoirs Locaux, Secrétaire d'État en charge de la Transition Économique	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir un cadastre précis de ces taxes. 2) Examiner les différents tarifs et taxes auxquels les entreprises bruxelloises sont exposées au niveau communal. 3) Rechercher une uniformité aussi grande que possible.
1.7.2 Continuer la simplification du système fiscal bruxellois	Ministre des Finances Ministre en charge des Pouvoirs locaux	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en œuvre une simplification administrative pour les entreprises. 2) Harmoniser et, si possible, réduire les taxes régionales et communales sur les entreprises dans le cadre d'un pacte fiscal avec les communes. Une évaluation du pacte fiscal (avec consultation des partenaires) sera réalisée.
1.7.3 Reprise des prestations fiscales des communes (dans le respect de l'autonomie communale)	Ministre des Finances Ministre en charge des Pouvoirs locaux	Reprise par Bruxelles Fiscalité du service des taxes locales à la demande des communes sur base de modalités déterminées.
1.7.4 Développement d'une fiscalité routière qui contribue à améliorer la performance énergétique globale du parc automobile, à réduire les embouteillages à Bruxelles et à améliorer la qualité de vie de chacun dans la ville	Ministre de la Mobilité Ministre des Finances Ministre de l'Environnement	<ol style="list-style-type: none"> 1) Convaincre les autres régions de mettre en place une tarification kilométrique intelligente pour les véhicules légers et conclure un accord de coopération en ce sens en tenant compte des avis existants à ce sujet (PRDD, GOOD CHOICE, GOOD MOVE). 2) Supprimer les taxes de circulation existantes et les remplacer par la nouvelle redevance (conformément aux objectifs de la zone à faibles émissions) ; dans l'intervalle, prévoir une plus grande progressivité de la taxe de mise en circulation en fonction des performances environnementales du véhicule afin de

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		décourager l'achat de véhicules non adaptés à la circulation urbaine.
1.7.5 Organiser une modernisation et une simplification des droits de succession et de donation afin de mieux prendre en compte les structures familiales et les formes de société modernes	Ministre des Finances	1) Analyse de la situation des personnes non membres de la famille, des cohabitants de fait et du saut générationnel dans le cadre des droits de succession 2) La prise en charge du service des droits de succession et d'enregistrement.
1.7.6 Étudier et mettre à profit les modalités des incitatifs fiscaux pour encourager les propriétaires à améliorer la catégorie de PEB de leurs biens	Ministre des Finances Ministre de l'Environnement Secrétaire d'État chargée du Logement	Revoir les différents régimes fiscaux en fonction de la stratégie de rénovation bruxelloise. Compte tenu de la planification de la reprise du service concerné - évaluer les droits d'enregistrement et de succession en vue de fournir un signal de prix lié à l'efficacité énergétique du bien immobilier au moment de la cession, à condition qu'une rénovation énergétique complète soit effectuée dans un certain délai et après analyse de l'EPB et qu'une stratégie d'amélioration de la performance énergétique soit élaborée.

Objectif 1.8 : Assurer la transition numérique de l'économie bruxelloise

Objectifs généraux	<p>Le Gouvernement souhaite mettre en œuvre une politique de transition numérique ambitieuse, transversale et inclusive.</p> <p>L'impact de la digitalisation sur notre économie est réel. Il s'agit donc de mettre en œuvre une politique numérique transversale, prenant en compte les nombreux enjeux concernés. L'objectif de la digitalisation est, afin de répondre aux objectifs politiques fixés par l'accord de Majorité, de mettre en place des fonctionnalités, notamment via les administrations publiques, qui faciliteront la vie des entreprises et des citoyen.ne.s. Le Gouvernement s'assurera également que la transition numérique soit inclusive, permettant ainsi à toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois, quel que soit leur parcours, de profiter des opportunités créées par le numérique.</p> <p>Par ailleurs, les nouvelles technologies étant par définition en constante évolution, leur maîtrise requière des connaissances et compétences spécifiques. Il est primordial de proposer aux Bruxellois des formations adaptées à tous les niveaux : de l'apprentissage de base de notions informatiques, à l'utilisation des services en ligne de nos administrations jusqu'aux formations professionnelles ciblant les compétences numériques afin de répondre au mieux aux demandes du marché de l'emploi.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Nouvel objectif

Ministre(s) porteur(s)	Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et de la Simplification Administrative Secrétaire d'Etat en charge de la transition économique et de la recherche scientifique
Ministre(s) associé(s)	Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	CIRB, Easy Brussels (SPRB), ITCO (SPRB), CESRBC/Service de facilitation sectorielle, BRUXEO (pour le volet e-santé), Hub.Brussels, Actiris, Bruxelles Formation, Innoviris
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	CIRB, Easy Brussels (SPRB), ITCO (SPRB), CESRBC/Service de facilitation sectorielle, Hub.Brussels, Actiris, Bruxelles Formation, Innoviris
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p>1.8.1 Accélérer la transition numérique en vue d'appuyer la transition économique</p>	<p>Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et de la Simplification Administrative</p> <p>Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative</p> <p>Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et de la Recherche scientifique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Evaluation du Plan Next Tech et élaboration du nouveau Plan d'économie numérique. L'évaluation du Plan Next Tech vérifiera que l'outil numérique est catalyseur au service de notamment, l'ambition environnementale, économique et sociale de la Déclaration de Politique Générale. Dans la foulée, l'élaboration du nouveau plan prendra en compte les objectifs climatiques, tout en veillant à son intégration avec les autres plans économiques et de transition numérique. 2) Lancement du Pôle Formation Emploi ICT, sur base de la conclusion d'un accord-cadre sectoriel préalable. 3) Soutenir la digitalisation des entreprises. Soutenir les PME et TPE dans leur développement au numérique (présence sur le web, formation aux outils numériques tels que CRM ou formation accès aux logiciels de marchés publics en ligne). Ouvrir le cluster ICT sur les métiers du codage et de la programmation informatique, en particulier dans le domaine vidéoludique. 4) Soutenir la synergie entre le Plan de transition numérique et des technologies ayant un impact transversal telles que l'intelligence artificielle et le <i>big data</i> qui devront favoriser notamment les objectifs climatiques, de transition économique, sociale et de résilience urbaine (ex. meilleure gestion de la mobilité, efficacité dans les transports, prévision des pics de pollution, performance énergétique du bâtiment, etc.). 5) Pôle de compétitivité commun Afin de renforcer les liens entre régions et d'accentuer le soutien à ce secteur et à celui des industries créatives et culturelles en plein développement, la Région privilégiera la mise en place d'un pôle de compétitivité commun, à partir de financements régionaux conjoints. Il associera notamment les universités et hautes écoles intéressées, les médias, et les start-ups actives dans le secteur de l'économie digitale et créative.

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
1.8.2 Stimuler le secteur de l'e-santé	Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition Numérique et de la Simplification Administrative Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique et à la Recherche scientifique	Sensibiliser et stimuler les entreprises aux opportunités du secteur de la santé en pleine évolution grâce à l'arrivée des nouvelles technologies (e-santé) en collaboration avec les autres entités fédérées, et participer ainsi à l'écosystème e-santé développé et piloté par la plateforme esanté.brussels. Cela dans le but de répondre aux besoins sociaux, sanitaires et de résilience urbaine (cf. étude d'impact de la digitalisation sur les services d'aide aux personnes en Wallonie pouvant servir de point de départ à une étude bruxelloise). Soutenir l'innovation en matière de <i>health tech</i> , notamment grâce à des politiques d' <i>open data</i> et d'intelligence artificielle.
1.8.3 Mettre en place une politique régionale ambitieuse en matière de gestion des données ouvertes (open data)	Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et de la Simplification Administrative	Organiser la diffusion et l'utilisation des données ouvertes provenant des institutions publiques et des entreprises privées, pour permettre à de nombreuses autres applications d'offrir des services à haute valeur ajoutée et de stimuler l'innovation des entreprises et dans les services publics. Soutenir les entreprises innovantes qui utilisent les données publiques ouvertes en vue d'avoir un impact sociétal positif.
1.8.4 Améliorer les relations administrations-entreprises par la transition numérique	Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et de la Simplification Administrative	Faciliter et accélérer les interactions entre les administrations et les entreprises afin de diminuer les charges administratives (notamment via la réalisation du principe <i>once only</i>). Stimuler le marché des entreprises technologiques offrant des services utilisables par les administrations publiques en vue d'accélérer la modernisation de ces dernières (GOVTECH).

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p>1.8.5 Accompagner tous les citoyens dans la transition numérique afin de répondre aux attentes du marché de l'emploi</p>	<p>Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et de la Simplification Administrative</p>	<p>Le dernier axe constitue la préparation du futur de nos entreprises aux grandes tendances technologiques. Cette préparation doit être réalisée de manière inclusive. L'objectif étant de réduire la fracture numérique de notre Région et d'anticiper ses prochaines formes. Une attention particulière sera apportée au public féminin qui est d'avantage touché par cette fracture.</p> <p>Il est primordial de proposer aux bruxellois des formations adaptées à tous les niveaux : de l'apprentissage de base de notions informatiques, à l'utilisation des services en ligne de nos administrations jusqu'aux formations professionnelles ciblant les compétences numériques (notamment en intelligence artificielle et <i>l'open data</i>) afin de répondre au mieux aux demandes du marché de l'emploi.</p>

Objectif 1.9: Une mobilité efficace qui respecte la santé et la qualité de vie

Objectifs généraux	<p>Afin d'apporter une réponse innovante et cohérente à la problématique de la mobilité, la Région de Bruxelles-Capitale a choisi de concentrer l'élaboration de son plan de mobilité sur les utilisateurs afin de leur garantir des solutions de mobilité adaptées, plus faciles et intégrées qui leur permettent de choisir le mode le plus efficace pour chaque trajet. La question de la mobilité à Bruxelles ne peut se limiter au défi d'une infrastructure surchargée par le trafic (automobile).</p> <p>Dans ce développement, nous aspirons à une métropole multipolaire où la complémentarité des usages et des fonctions favorise la ville de quartier et améliore la qualité de vie de ses habitants. Ces évolutions donneront naissance à de nouveaux besoins et à de nouvelles habitudes de mobilité.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, la Région va revoir la mobilité dans les quartiers, réorganiser l'espace public en faveur du mode de transport actif et des transports publics, mieux coordonner les services de mobilité et promouvoir le transfert modal. Une approche axée sur le genre sera développée pour l'ensemble de la politique de mobilité. Nous veillerons à ce que les défis sociaux ne soient pas exacerbés, mais au contraire réduits par les politiques de mobilité. Les leviers pour y parvenir sont notamment la promotion des modes de transport actifs et les investissements importants dans les transports publics afin de garantir la mobilité de base de chacun.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025)

Ministre(s) porteur(s)	Ministre chargé de la Mobilité, des Travaux publics et de la sécurité routière
Ministre(s) associé(s)	Ministre chargé de la Transition Climatique, l'Environnement, l'Energie et la Démocratie participative
Type de priorité	Le Plan régional de mobilité Good Move a été repris dans la fiche afin d'informer les partenaires sociaux, qui ont déjà formulé un avis à son sujet, de son élaboration. En outre, plusieurs chantiers spécifiques (partagés) ont été ajoutés, sur lesquels la Région a l'intention de travailler avec les partenaires sociaux.

Partenaires	BM, STIB et Parking + les communes bruxelloises + les membres de la Commission régionale de Mobilité
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	BM, STIB et Parking + les communes bruxelloises + les membres de la Commission régionale de Mobilité
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
<p>1.9.1 Good Neighbourhood – organisation de la mobilité dans les quartiers (concertée)</p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Ville 30 - La réduction de la vitesse globale à 30 km/h dans les quartiers et à 50 km/h sur certains axes structurels améliorera la sécurité routière et la fluidité du trafic et réduira le nombre d'embouteillages. L'activité économique se développera dans les quartiers à faible circulation.</p> <p>L'établissement et la mise en œuvre des mailles, la création de quartiers sans voiture, calmes et accessibles.</p> <p>Rénovation des grands espaces publics - reconquête de l'espace public et renforcement de la qualité de l'usage et de l'animation urbaine.</p>
<p>1.9.2 Good Network – les réseaux de transport (concertée)</p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Optimisation - meilleure répartition de l'espace public disponible, favorisant les modes de transport actifs et les transports publics, meilleure utilisation des infrastructures existantes.</p> <p>Réalisation - développement des réseaux des différents modes de transport et réaménagement des grands axes urbains de manière multimodale.</p> <p>Repenser les itinéraires urbains structurants permettant une meilleure intégration dans le contexte urbain, améliorer la qualité de l'espace public, réduire l'impact du trafic automobile et les nuisances associées et promouvoir les modes de transport alternatifs, notamment par la création de boulevards piétonniers et d'un réseau cyclable structurant.</p> <p>Le réseau de tram sera élargi moyennant le développement des lignes 9 et 3. A partir de 2024, les nouvelles lignes de tram desserviront Tour & Taxis et Neder-over-Heembeek. Le tram 7 sera également relié à la place de Rochefort avant 2024. De nouveaux trams supplémentaires seront mis en service : les bus 95 et 49, le Médiapark, les extensions du tram 8 et le droit de passage exclusif pour une partie des trams 92 et 55.</p> <p>Le Plan Bus sera introduit progressivement et l'augmentation de l'offre sur les lignes existantes sera opérationnelle d'ici 2022. Les lignes 95 et 49</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>seront transférées au BHNS en attendant la transformation en ligne de tram. Il en va de même pour la ligne 71.</p> <p>Au cours de cette législature, le métro entre Nord et Albert sera construit.</p> <p>Gestion et maintenance - garantir le niveau de service des différents réseaux en prévoyant un plan de gestion préventive et de maintenance régulière des infrastructures, des réseaux et des équipements.</p>
<p>1.9.3 Good Service – les services de mobilité (concertée)</p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Intégration à la fois numérique et physique des services de mobilité (information, vente de billets, tarifs).</p> <p>Superviser et soutenir le développement de Mobility as a Service (MaaS) et des services de mobilité partagés.</p> <p>Améliorer la qualité des réseaux et des services de transport public pour assurer la meilleure lisibilité et la meilleure accessibilité.</p> <p>Renforcer l'interconnexion des différents services et l'intermodalité par le développement de nœuds de correspondance.</p>
<p>1.9.4 Good Choice – influencer et diriger les choix personnels et collectifs (concertée)</p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Développement territorial pour influencer la structure de la demande globale de transport et ainsi contribuer à résoudre le problème de la congestion.</p> <p>Un examen approfondi de la gestion du stationnement, de la tarification et de la taxation (de la circulation) pour décourager l'utilisation et la possession de véhicules privés.</p> <p>Renforcer les mesures de sensibilisation et de soutien dans le domaine du changement de comportement et soutenir de manière proactive les générateurs de déplacement dans ce domaine.</p>
<p>1.9.5 Good Partner – gouvernance (concertée)</p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Un pilotage et une gouvernance solides, avec suffisamment de ressources pour assurer la mise en œuvre efficace des actions Good Move. Ceci nécessite la mise en place d'une structure organisationnelle appropriée, dans laquelle les rôles et les compétences de chaque institution et</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>opérateur (privés et publics) dans la mise en œuvre du plan sont clairement définis.</p> <p>Coopération transversale entre les services et les administrations traitant de la mobilité, coopération structurelle avec d'autres niveaux de pouvoir (communes, autres régions, fédéral, Europe) et d'autres acteurs publics et privés.</p> <p>Une approche participative et responsable dans la définition et la mise en œuvre des actions.</p> <p>Mettre en place un système de contrôle et de sanctions approprié.</p>
<p>1.9.6 Good Knowledge – connaissance et transparence des données (concertée)</p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>Gestion des données - amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données.</p> <p>Anticiper l'innovation - une veille technologique permanente et proactive fondée sur le partage des expériences et des connaissances.</p> <p>Transparence - communication continue et efficace sur la mise en œuvre et la réalisation de la politique de mobilité et des objectifs du PRM.</p>
<p>1.9.7 Plans de déplacement entreprise (partagée)</p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière et Ministre en charge de l'Environnement et de la Transition climatique</p>	<p>En concertation avec les partenaires sociaux, veiller à ce que les plans de déplacement des entreprises soient renforcés afin de réduire la pression sur les déplacements domicile-travail.</p> <p>L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture particulière au profit des moyens de transport actifs et des transports publics et de réduire le nombre de trajets domicile-travail en voiture particulière, en particulier avec un seul passager (autosolisme).</p>
<p>1.9.8 Plans de livraison d'Entreprises (partagée)</p>	<p>Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière</p>	<p>En concertation avec les partenaires sociaux, développer et renforcer les plans de livraison d'entreprise afin de garantir que les livraisons et les collectes se déroulent dans des conditions optimales, de réduire les coûts pour les entreprises et de diminuer l'impact négatif des livraisons, notamment sur les émissions, les embouteillages et la sécurité routière.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
1.9.9 Mutualisation places de parking (partagée)	Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière	Développer une nouvelle approche partenariale avec les acteurs publics et privés en vue de mutualiser le stationnement hors-voiries, en particulier au bénéfice des riverains, avec pour priorité la mutualisation du stationnement de bureaux, de surfaces commerciales, de logements et d'établissements scolaires.
1.9.10 Coordination chantiers (partagée)	Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité Routière	<p>Réalisation d'études d'impact afin d'élaborer des plans de mobilité qui réduisent les nuisances pour les commerces et les habitants.</p> <p>Renforcer les systèmes de communication et d'information pour les résidents et les commerçants ainsi que les alternatives de mobilité.</p>

AXE 2 : Engagements de la Région et des Communautés

Objectif 2.1 : Poursuivre la Garantie pour la Jeunesse

Objectifs généraux	<p>Le dispositif de Garantie pour la jeunesse comporte 2 objectifs essentiels à l’horizon 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes de 15 à moins de 25 ans ; - contribuer à l'amélioration des compétences (au sens large) des jeunes en vue de leur (r)entrée sur le marché de l'emploi. <p>En termes de visibilité pour les jeunes, le dispositif s’assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout jeune entre 15 et moins de 25 ans qui quitte les études sans les avoir réussies soit informé, dans le mois, des services auxquels il peut prétendre en vue d’un bilan suivi d’une orientation dans les 4 mois, soit vers un emploi de qualité, un stage, une formation, un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d’intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle ; - tout jeune de moins de 25 ans nouvellement inscrit en tant que chercheur d'emploi à Actiris soit accompagné en vue de lui proposer dans les 4 mois qui suivent soit un emploi de qualité, soit un stage ou une formation, soit un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d’intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle. <p>En outre, tout jeune entre 15 et 25 ans doit bénéficier de soutiens et d'outils permettant le maintien ou le retour à l'école.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.1.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre-Président Ministre chargé de l’Emploi
Ministre(s) associé(s)	Ministres chargés de la Formation, Ministres en charge de la Jeunesse, Ministres en charge de l’Enseignement de Promotion sociale et de l’Enseignement obligatoire
Type de priorité	Priorité partagée

Partenaires	CESRBC, Actiris, Bruxelles Formation, COCOF, VGC, Administration de la Communauté française (enseignement promotion sociale, jeunesse, enseign. obligatoire), VDAB Brussel, Brulocalis, Agences et Service FSE, Service école, Infor Jeunes Bruxelles, D’Broej, FCJMP, Jeunes CSC, Jeunes FGTB, Jeunes CGSLB
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	CESRBC, Actiris, Bruxelles Formation, COCOF, VGC, Administration de la Communauté française (enseignement promotion sociale, jeunesse, enseign. obligatoire), Brulocalis, Agence et Service FSE, Service école, Infor Jeunes Bruxelles, D’Broej, FCJMP, Jeunes CSC, Jeunes FGTB, Jeunes CGSLB
--	---

	A resolliciter pour apport spécifique à l'intention des jeunes Bruxellois néerlandophones : Administration de la Communauté flamande (enseignement obligatoire, enseignement de promotion sociale, jeunesse)
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.1.1 Information/ orientation générale	Infor Jeunes Bruxelles*	<p>Poursuivre l'amélioration quantitative et qualitative de l'information, l'orientation et le conseil de première ligne pour les jeunes Bruxellois afin de favoriser les transitions école-famille-travail (25.000 jeunes touchés/an au niveau local).</p> <p>Poursuivre les tâches visant à décloisonner les services offerts pour encourager une meilleure efficacité et cohérence dans les services proposés.</p>
2.1.2 Inclusion et insertion sociales	Service Ecole, D'Broej et FCJMP*	<p>Renforcer l'accompagnement et l'offre d'éducation de la seconde chance en vue d'accroître le nombre de jeunes obtenant une certification au moins équivalente au niveau de l'enseignement secondaire supérieur.</p> <p>Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire des jeunes de 15 à 18 ans.</p> <p>Développer des actions personnalisées à l'intention et avec les jeunes en situation de vulnérabilité afin de les amener à élaborer un projet de vie professionnelle durable.</p>
2.1.3 Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Poursuivre le renforcement et la diversification (e.a. pédagogique) de l'offre de formation (3.000 offres pour 3.000 CE distincts par an) allant de la formation linguistique à la formation professionnalisante (= qualifiante) et la formation en alternance.
2.1.4 Stage en entreprise	Actiris, Bruxelles Formation	Organiser une offre de 2.000 stages encadrés et de qualité par an pour 2.000 CE distincts (FPIe, stage de fin de formation qualifiante, stage européen ou international, stage First). Ces stages seront organisés tant dans le secteur privé que le secteur public, tant dans des TPE que dans de grandes entreprises. Un encadrement paritaire sera assuré, conformément aux orientations approuvées par le CESRBC et le GRBC.

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.1.5 Actions d'accompagnement à l'emploi	Actiris et HUB (réseau YET)	<p>Assurer l'accompagnement individualisé de tout CE de moins de 25 ans quelle que soit la durée de son inscription en tant que DE.</p> <p>Assurer 1.500 emplois (d'au moins 28 jours ETP) par an, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dispositif des CPE-OIP et CPE-GJ ; - le contrat d'insertion ; - la satisfaction d'offres d'emploi « ordinaires ». <p>Soutenir les jeunes désirant créer leur entreprise, se lancer dans l'entrepreneuriat social ou coopératif.</p>
2.1.6 Transversalité	Ministre-Président Ministre de l'Emploi	<p>Organiser au niveau du Ministre-Président, en collaboration avec le Ministre de l'Emploi, un Comité de pilotage associant l'ensemble des ministres, administrations et partenaires en vue de coordonner et monitorer les 5 chantiers du dispositif au service des 2 objectifs généraux.</p> <p>Envisager au terme de l'année 2020 une extension du dispositif aux jeunes de moins de 30 ans et ce, sur base des évaluations externes en cours.</p>

* : proposition en cours de validation auprès des partenaires

Objectif 2.2 : Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous

Objectifs généraux	<p>Malgré des résultats encourageant en termes de diminution du taux de chômage et d'augmentation du taux d'emploi, les défis à relever en termes d'emploi restent important en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, aux enjeux historiques que sont la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations, la hausse du niveau de qualification, s'ajoutent le défi des transitions numériques, environnementales, économiques ainsi que celui de la qualité de l'emploi.</p> <p>La baisse du taux de chômage doit aller de pair avec l'augmentation du taux d'emploi et de la qualité des emplois, c'est-à-dire lutter contre la précarité croissante du travail, la pénibilité et le dumping social.</p> <p>L'objectif du Gouvernement est d'accroître significativement les possibilités, pour les chercheurs d'emploi bruxellois, d'accéder à un emploi de qualité et d'y évoluer pleinement. Pour cela, une définition de la notion de qualité de l'emploi sera le socle commun du Gouvernement, des interlocuteurs sociaux, des opérateurs d'emploi et de formation.</p> <p>Le Gouvernement veillera à l'inclusion des chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, en évaluant les dispositifs d'aide à l'emploi et, le cas échéant, en les rendant plus efficaces. Cette inclusion passera également par une lutte efficace contre les discriminations.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.8.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Ministre(s) associé(s)	Ministre-Président Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique
Type de priorité	Priorité partagée

Partenaires	Actiris, BEE, CESRBC, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, PHARE, Pouvoirs locaux (CPAS), View, Observatoire des Prix de référence dans les marchés publics, Equal.brussels, FeBISP, Tracé Brussel, FEBRAP
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	Actiris, BEE, CESRBC, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Pouvoirs locaux : CPAS, View, Observatoire des Prix de référence, Equal.brussels
--	---

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Breve description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.2.1 Réforme du congé-éducation payé et renforcement de la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché du travail	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	En concertation avec les interlocuteurs sociaux, le dispositif du congé-éducation payé sera réformé en vue de le transformer en un véritable outil de formation continue permettant d'accompagner les mutations à l'œuvre sur le marché du travail.
2.2.2 Permettre l'inclusion des chercheurs d'emploi éloignés du marché du travail	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Primes pour les personnes porteuses d'un handicap. Analyse des recommandations issues de l'évaluation des aides à l'emploi notamment les effets et publics visés ainsi que les formalités administratives et l'accès des entreprises.
2.2.3 Monitorer l'emploi de qualité	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Détermination, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, des indicateurs à analyser et à mesurer en vue de permettre View.Brussels de mettre en place un monitoring permanent de la qualité de l'emploi. Réalisation récurrente de monitorings de l'emploi de qualité et de monitorings socio-économiques régionaux et sectoriels Analyse des résultats et recommandations.
2.2.4 Lutter contre la discrimination à l'embauche et promouvoir la diversité	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances	Amélioration de la connaissance des outils existants de lutte contre la discrimination à l'embauche. Poursuite et amélioration de la collaboration entre l'Inspection régionale de l'Emploi, UNIA et l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes en vue de soutenir le travail de l'Inspection régionale de l'Emploi.
2.2.5 Lutter contre le dumping social dans les marchés publics	Observatoire des Prix de référence dans les marchés publics	Finalisation du vadémécum « clauses sociales » sur base des recommandations en provenance des secteurs d'activité. Respect de la circulaire relative à l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics bruxellois. Elaboration de bonnes pratiques régionales en vue d'élaborer des nouvelles clauses

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		permettant de lutter contre le dumping social dans une approche sectorielle.
2.2.6 Pérenniser le secteur des titres-services	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Mise sur pied d'un cadre budgétaire permettant la pérennisation du système des titres-services.</p> <p>Entamer les discussions avec l'Etat Fédéral en vue de revendiquer une carrière réduite pour les aides ménagères et un remboursement effectif des titres-services paternité et « adoption ».</p> <p>Lancer un groupe de travail au Conseil Economique et Social sur les conditions de travail et la reconversion des aide-ménagères.</p>
2.2.7 Endiguer la vacance d'emploi	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Rédaction d'un plan d'action interfédéral visant à endiguer la vacance d'emploi.</p> <p>Evaluation de la réglementation des permis de travail en lien avec les métiers en pénurie.</p> <p>Promotion des métiers en manque d'image.</p> <p>Anticipation des besoins des entreprises en matière de main d'œuvre par le biais des Pôles Formation Emploi.</p>
2.2.8 Soutenir des actions menées en matière de conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances CESRBC	Analyser, adapter, si nécessaire et mettre en œuvre le plan «familles monoparentales » élaboré par le CESRBC dans le cadre de la Stratégie 2025.

Objectif 2.3 : Renforcer les politiques croisées emploi-formation

Objectifs généraux	<p>Favoriser les synergies entre les acteurs publics de l'emploi et de la formation afin d'optimiser, simplifier, fluidifier et accroître l'offre de services adaptés aux besoins et attentes des CE, des entreprises et des travailleurs.</p> <p>Sur base de l'évaluation du plan de formation 2020, une stratégie de « qualification – emploi » sera mise sur pied afin de répondre efficacement aux besoins de qualification des chercheurs d'emploi pour s'insérer durablement sur le marché du travail et répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs ainsi qu'à la problématique des métiers en pénurie.</p> <p>Pour cela, le Gouvernement souhaite approfondir la transversalité des politiques menées en matière d'emploi et de formation dans le cadre de partenariats forts entre les opérateurs publics d'emploi et de formation ainsi qu'entre ces opérateurs et les secteurs.</p> <p>Par ailleurs, la Région poursuivra les efforts de soutien à la formation en entreprise, prioritairement la Formation Professionnelle Individuelle en entreprise (FPIe) et la formation en alternance qui sont des vecteurs d'intégration accélérée et durable sur le marché du travail</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.4 et 2.5.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle
Ministre(s) associé(s)	Ministre-Président Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique Ministre en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles
Type de priorité	Priorité partagée

Partenaires	Actiris, BEE, CESRBC, Bruxelles Formation, FeBISP, Tracé, VDAB Brussel, Syntra, SFPME, réseau des CEFA's, View, Consortium de validation des compétences, Instance Bassin EFE, BANSPA
--------------------	---

Organisations membres du comité de pilotage	Actiris, BEE, CESRBC, Bruxelles Formation, FeBISP, Tracé, VDAB Brussel, Syntra, SFPME, réseau des CEFA's, View, Consortium de validation des compétences, Instance Bassin EFE, BANSPA
--	---

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.3.1 Accords-cadres sectoriels et mise en place de pôles emploi-formation	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle en concertation avec le Ministre Président et le Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative pour les alliances emploi-environnement	<p>Mettre en place en places les pôles pour lesquels un accord sectoriel existe.</p> <p>Conclusion de nouveaux accords-cadres, notamment, dans les domaines alimentation durable, non-marchand, titres-services.</p> <p>Mise en place d'alliances emploi-environnement, notamment en matière de construction.</p>
2.3.2 Stratégie « Qualification - Emploi »	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Evaluation du Plan de Formation 2020.</p> <p>Adoption de la Stratégie « Qualification Emploi » dont l'objectif est de permettre aux habitants de la Région, et particulièrement aux demandeurs d'emploi, de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail métropolitain.</p>
2.3.3 Favoriser la formation en alternance et la formation professionnelle en entreprise	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	<p>Garantir les mêmes droits aux apprenants qu'aux stagiaires en formation professionnelle.</p> <p>Evaluation des dispositifs de la Formation Professionnelle Individuelle en entreprise (FPIe) et de la formation en alternance.</p> <p>Elargir et revaloriser le soutien financier de la prime aux jeunes en alternance et la prime octroyée aux entreprises (« prime tuteurs »).</p>
2.3.4 Renforcer l'apprentissage des langues dans une optique de multilinguisme	<p>Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle</p> <p>Ministre du Multilinguisme</p>	<p>Développer et renforcer l'offre de formation en langues dans un réseau cohérent autour d'une Cité des Langues.</p> <p>Stimuler les employeurs à intégrer les formations linguistiques de leurs travailleurs dans leur politique de formation.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.3.5 Mettre en place des cellules de reconversion emploi-formation en vue du reclassement et de la reconversion des travailleurs ou tout autre dispositif ayant le même objectif	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Création de cellules de reconversion ou autre dispositif ayant le même objectif pour permettre aux travailleurs victimes d'une faillite, d'une fermeture ou d'un licenciement collectif de se reconvertir.
2.3.6 Réorganiser les dispositifs d'emploi locaux pour les adapter à la réalité actuelle	Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle Ministre des Pouvoirs locaux	Réforme du dispositif ALE. Analyser et mettre en œuvre une instance unique de concertation interprofessionnelle locale remplaçant toutes les autres instances locales.

Objectif 2.4 : Poursuivre le Programme bruxellois pour l'enseignement et l'enfance

Objectifs généraux	<p>Le Gouvernement bruxellois souhaite conclure, dès le début de la législature, un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et la VGC en vue de renforcer les engagements communs pris par la Région et les Communautés pour répondre aux besoins spécifiques de l'enseignement à Bruxelles.</p> <p>Dans ce cadre, il entend également confirmer les missions du service « Facilitateur école » de perspective.brussels comme interlocuteur de référence pour le pilotage de l'ensemble des initiatives développées par la Région en soutien à l'enseignement, dans le respect des compétences de chacun.</p> <p>Le Gouvernement bruxellois invitera également les Communautés et l'Etat fédéral à conclure un accord de coopération en vue de mieux organiser, dans le cadre des compétences actuelles, l'enseignement du français et/ou du néerlandais et des autres langues aux fins d'améliorer le bilinguisme et le multilinguisme à Bruxelles.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.6.

Ministre(s) porteur(s)	<p>Ministre-Président (Membre du Collège COCOF chargé de la Politique de l'Enseignement)</p> <p>Membre du Collège de la VGC en charge de l'Enseignement et de la Construction d'Ecoles</p>
Ministre(s) associé(s)	<p>Région de Bruxelles-Capitale :</p> <p>Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles</p> <p>Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal</p> <p>Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière</p> <p>Ministre-Président de la COCOF</p> <p>Ministre-Président de la VGC</p> <p>Fédération Wallonie-Bruxelles : Ministre de l'Education, Ministre de l'Enfance</p> <p>Flandre : Vice-Ministre-Président en charge de l'Enseignement</p>
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	<p>CESRBC, administration de la VGC, administrations de l'enseignement de la FWB et de la Vlaamse Gemeenschap, perspective.brussels (Service Ecole, IBSA), Bassin EFE, BANSPA, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, COCOF, Syntra, Pôle académique, urban.brussels, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, les différents réseaux d'enseignement</p>
--------------------	--

Organisations membres du comité de pilotage	<p>Ministres porteurs : Ministre-Président,</p> <p>Ministres associés : Ministres de l'Enseignement de la FWB, de la Vlaamse Gemeenschap, de la VGC et de la Cocof (enseignement obligatoire, enseignement de promotion sociale, bâtiments scolaires) Ministre de la petite enfance de la FWB, de la Vlaamse Gemeenschap, de la VGC et de la Cocof Ministre de l'Environnement de la RBC Ministre de l'Urbanisme de la RBC Ministre de la Mobilité de la RBC Ministres de l'Aide à la jeunesse de la FWB, de la Vlaamse Gemeenschap</p> <p>Ministres de la Formation professionnelle, Ministres de la Formation permanente des classes moyennes,</p>
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.4.1 Répondre au défi démographique : création de nouvelles écoles, rénovation des écoles existantes et ouverture sur les quartiers	<p>Service école</p> <p>IBSA (pour le volet évaluation)</p>	<p>Création de nouvelles écoles et rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail de facilitation via le Service école (obtention des permis d'urbanisme et d'environnement, etc.) - mise en place d'une boîte à outil (TOOLBOX SCHOOL) pour la création ou la rénovation d'écoles - étude d'opportunité pour développer un réseau et / ou une structure d'économie sociale pour réaliser des travaux de rénovation. <p>Qualité de vie des élèves et des enseignants, ouverture des écoles sur les quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les « contrats école » ; - organiser des appels à projets pour la rénovation des cours d'école et leur ouverture au quartier ; - soutenir les établissements scolaires dans la réalisation d'un plan de mobilité ; - étudier la mise en place de rues scolaires. <p>Entamer une réflexion spécifique sur les besoins de l'enseignement spécialisé et l'enseignement technique et professionnel.</p> <p>Poursuivre le monitoring des besoins en création de places.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>Evaluer les dispositifs régionaux d'emploi et de formation permettant de lutter contre la pénurie d'enseignants à Bruxelles pour les améliorer et soutenir l'action des Communautés sur ce point.</p>
<p>2.4.2 Soutenir l'accrochage scolaire des jeunes en difficulté et lutter contre la ségrégation scolaire</p>	<p>Service école</p>	<p>Concerter avec les Communautés la Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire en RBC dont le GRBC a pris acte le 26/04/2018.</p> <p>Renforcer la coordination des dispositif régionaux d'accrochage scolaire (DAS, DASC et axe décrochage scolaire des PLPP).</p> <p>Intégrer dans les appels projets régionaux les principes de la Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire en RBC avec une attention particulière pour les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets de soutien et d'accompagnement à la scolarité, de remédiation, d'apprentissage du français et du néerlandais ; - concentrer les moyens vers les écoles/ publics qui accueillent les élèves / jeunes en difficulté, souvent issus des quartiers les plus défavorisés. <p>Une attention sera également portée sur le harcèlement scolaire, via des campagnes de prévention, des formations adéquates et des aménagements spécifiques (ex. : cours de récréation).</p> <p>Mettre en réseau les différents acteurs actifs en matière d'accrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale via www.accrochagescolaire.brussels et poursuivre le développement web du centre d'expertise sur le décrochage scolaire en région de Bruxelles-Capitale.</p> <p>Organisation de journées d'échange sur des thématiques en lien avec l'accrochage scolaire notamment sur le harcèlement scolaire.</p> <p>Création d'un Comité d'expertise « Accrochage scolaire ».</p> <p>L'appel à projets à destination des communes en matière d'accrochage scolaire (ancien axe DS des PLPP) fixera certaines missions de base aux communes. Il sera lancé en 2020.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		Développer de nouveaux indicateurs statistiques du décrochage scolaire en concertation avec les Communautés.
2.4.3 Combattre la pauvreté et la déprivation des enfants	Service école	<p>Soutenir les initiatives des Communautés visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer à chaque enfant : un repas chaud gratuit, cuisiné à partir de produits sains, bio et locaux, l'accès à un service de garderie, de soutien scolaire de qualité gratuits et des études dirigées gratuites ; - développer l'offre des écoles de devoirs ainsi que l'organisation d'activités culturelles et sportives dans les écoles en dehors des heures de cour ; - assurer un accès gratuit au matériel et à l'équipement scolaire.
2.4.4 Révolutionner l'apprentissage des langues	Service école	<p>Le Gouvernement bruxellois invitera les Communautés et l'Etat fédéral à conclure un accord de coopération en vue de mieux organiser, dans le cadre des compétences actuelles, l'enseignement du français et/ou du néerlandais et des autres langues aux fins d'améliorer le bilinguisme et le multilinguisme à Bruxelles. Exemples : encourager la mobilité des instituteurs entre Communautés; poursuivre la formation des instituteurs bilingues en encourageant les collaborations entre hautes écoles néerlandophones et francophones dans le cadre d'un cursus commun et d'une co-diplomation.</p> <p>Favoriser l'apprentissage des langues dans les écoles via notamment un renforcement de l'immersion : mise en place d'un groupe de travail pour identifier les obstacles à l'immersion dans un cadre de multilinguisme (et d'autres choses qui sont possibles d'un point de vue décréto) à Bruxelles et proposer des incitants pour développer les écoles en immersion.</p> <p>Développer le soutien aux écoles qui souhaitent participer aux programmes européens eTwinning et Erasmus+.</p>
2.4.5 Prévoir une approche spécifique pour la petite enfance	Service école	Mise en place d'un monitoring des besoins en création de places de crèche en RBC en collaboration avec les Communautés et les commissions communautaires en tant que compte d'une étude segmentée de l'offre et de la demande en place d'accueil en RBC (places liées aux revenus, heures tardives, places à temps partiel, offres pour des publics spécifiques tels les chercheurs d'emploi, les familles monoparentales). Ce monitoring sera communiqué aux parties prenantes.

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>Les projets retenus par l'ONE et Kind&Gezin doivent être ciblés sur les zones où les taux de couverture sont les plus faibles. Le cadre de coopération avec la FWB et la VG sera revu afin d'impliquer plus la Région dans le processus de décision sur l'opportunité des projets à soutenir.</p> <p>Facilitation de la construction de crèches via le travail du Service Ecole et la mise sur pied d'un Comité d'expertise afin de notamment d'offrir des délais fixes et raisonnables d'obtention des permis (cf. chantier 1 pour les écoles).</p> <p>Suivi des réglementations communautaires et notamment analyse de l'impact de la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil et ses conséquences sur l'offre d'accueil à Bruxelles.</p>
<p>2.4.6 Soutenir la transition numérique des écoles bruxelloises</p>	<p>CIRB Service école</p>	<p>Poursuivre et élargir le projet <i>fiber to the school</i> débuté en 2014, en vue de généraliser la connexion de l'ensemble des écoles bruxelloises, primaires et secondaires, à l'internet haut débit via le réseau à large bande Irisnet (100 Mbps minimum).</p> <p>Investir dans l'équipement matériel des écoles en lien avec les besoins identifiés par les Communautés dans le cadre de plans d'action communs. Cela signifie collaborer à la stratégie numérique pour l'éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi avec la Vlaamse gemeenschap.</p> <p>Le pilotage régional sera assuré par le service Ecole de perspective.brussels en collaboration avec le CIRB qui assurera également le support technique des établissements scolaires (helpdesk).</p>
<p>2.4.7 Valoriser l'enseignement qualifiant</p>	<p>À compléter</p>	<p>Renforcer les dispositifs visant à mutualiser les équipements, les ressources et l'expertise pédagogique de la formation pour adultes au bénéfice de l'enseignement qualifiant. La logique inverse sera également défendue.</p> <p>Proposer un apprentissage de langues « orienté métiers » dans les filières qualifiantes des écoles bruxelloises via des outils numériques du type Brulingua, suivant l'expérience réussie dans le champ de la formation professionnelle des adultes.</p> <p>Soutenir les investissements dans l'équipement des écoles dans les filières techniques et professionnelles porteuses d'emploi (fonds d'équipement).</p>

Objectif 2.5 : Une fonction publique régionale forte : approfondir le plan d'action « Bruxellois dans la Fonction publique »

Objectifs généraux	L'excellence, la modernisation et l'innovation au service des usagers de la Région et des communes doivent guider nos institutions publiques. La Région de Bruxelles-Capitale promeut une administration à l'écoute et réactive. La fonction publique est en effet essentielle en tant qu'elle garantit la gestion égalitaire d'un ensemble d'infrastructures et de services publics qui font de Bruxelles un lieu dynamique, inclusif et agréable à vivre.
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.2.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal
Ministre(s) associé(s)	Secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances Ministre-Président
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	CESRBC, Talent.brussels, Bruxelles Pouvoirs Locaux, ERAP, BCR, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel
--------------------	---

Organisations membres du comité de pilotage	Talent.brussels et Bruxelles Pouvoirs Locaux
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.5.1 Renforcer l'attractivité de la fonction publique bruxelloise pour les employés potentiels	Ministre en charge de la fonction publique Ministre en charge des pouvoirs locaux	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier la position concurrentielle du secteur public bruxellois en tant qu'employeur. 2) Élaborer des mesures visant à renforcer le <i>branding</i> de la fonction publique bruxelloise afin de rendre la mise à l'emploi au sein de la fonction publique bruxelloise plus visible et plus attractive pour les employés potentiels.

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
2.5.2 Améliorer la mobilité de nos fonctionnaires entre les différentes entités	Ministre en charge de la fonction publique Ministre en charge des pouvoirs locaux	(Ceci est prévu dans le statut.) 1) Lancer une étude sur les entraves à la mobilité maximale. Cette étude devra également détecter les organismes dans lesquels une mobilité maximale n'est actuellement pas possible. 2) Supprimer les obstacles à la mobilité externe et interne, notamment par le biais d'une sensibilisation des fonctionnaires dirigeants. Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
2.5.3 Adapter les conditions de travail au sein des pouvoirs publics bruxellois à l'évolution des besoins au niveau des services publics (notamment à l'aide de GOV Tech)	Ministre en charge de la fonction publique Ministre en charge de la transition numérique Ministre en charge du patrimoine	1) Poursuivre le déploiement de la transition numérique au sein des pouvoirs publics. 2) Garantir la formation (continue) / le recyclage professionnel des personnes / fonctionnaires dans le cadre de la transition numérique. 3) Assurer le développement de GOV Tech, notamment en soutenant et attirant des start-ups dans le cadre de Gov Tech. 4) Mettre en œuvre la régulation concernant le télétravail (votée durant la législature précédente). Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
2.5.4 Améliorer le service plurilingue dans le cadre de la législation sur l'emploi des langues en matière administrative	Ministre en charge de la fonction publique et de la promotion du multilinguisme Ministre en charge des pouvoirs locaux	1) En fonction des cadres linguistiques, atteindre les exigences légales. 2) Rendre Bruxelles attractive comme employeur (public) pour les francophones et les néerlandophones. 3) Développer des trajets de formation sur le tas. Encourager les agents à suivre des cours linguistiques. Obligation sans engagement de résultat, notamment par le biais du e-learning. Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.
2.5.5 Assurer une représentation égale des hommes et des	Ministre en charge de la fonction publique	Le Gouvernement veillera à garantir la parité homme-femme dans les fonctions dirigeantes des services publics, des organismes d'intérêt public et dans les structures

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
femmes au sein de la fonction publique et supprimer toute discrimination	Secrétaire d'État en charge de l'égalité des chances	<p>subventionnées, sans préjudice du droit à la « non-mixité » qu'impose la bonne mise en œuvre de certains projets spécifiques. La Région étendra son expertise en matière de genre en développant de nouveaux indicateurs et statistiques propres.</p> <p>L'ordonnance du 25 avril 2019 visant à assurer une politique de diversité et de lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique locale bruxelloise sera étendue aux CPAS et aux associations chapitre XII.</p> <p>Tout cela devra se faire dans le respect et en concertation avec les pouvoirs locaux.</p>
2.5.6 Instaurer un 'sense of ambassadorship' auprès des employés de la fonction publique bruxelloise	Ministre en charge de la fonction publique	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'administration bruxelloise comme une 'marque forte'. 2) Générer une implication accrue en assouplissant la transition du statut contractuel vers statutaire (cf. accord gouvernemental bruxellois). 3) Améliorer la mobilité interne. 4) Mettre en œuvre au sein de l'administration un système de retour permanent sur le lieu de travail, notamment par le biais de la responsabilisation des fonctionnaires dirigeants. 5) Mettre en œuvre un système de remédiation accélérée. 6) Examiner (et éventuellement mettre en œuvre) les opportunités pour construire une carrière d'expert (cf. Actiris) permettant la promotion d'agents sur base de leur expertise acquise, sans mener automatiquement à une fonction dirigeante. 7) Accorder une attention particulière à la validation continue des agents plus âgés en vue de l'accompagnement des nouveaux employés (ex. collaborateur de 62 ans).
2.5.7 Renforcer l'attractivité de la fonction publique locale	Ministre en charge des pouvoirs locaux	<p>Aboutir à un statut harmonisé de la fonction publique locale (incl. les agents de chapitre XII) sur base d'une concertation avec les pouvoirs locaux et en tenant compte des marges budgétaires disponibles.</p> <p>Etudier et, sur base des marges budgétaires disponibles, procéder à une revalorisation des salaires de la fonction publique locale et en accordant une attention particulière aux bas salaires.</p>

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.5.8 Mettre en œuvre les arrêtés d'exécution de la Charte Sociale	Ministre en charge des pouvoirs locaux	Mettre en œuvre les arrêtés pour une gestion plus uniforme du personnel local. Etudier les possibilités de mobilité entre la fonction publique locale et régionale.

Objectif 2.6 : Coopérer activement avec les autres régions et communautés

Objectifs généraux	<p>La « communauté métropolitaine de Bruxelles » a été créée dans le cadre de la VI^{ème} réforme de l'Etat. L'article 92bis§7 LSRI, qui la consacre, prévoit que les modalités et l'objet de la concertation à mener au sein de la communauté métropolitaine soient fixées au travers d'un accord de coopération à conclure entre les 3 régions. La Région bruxelloise entend tout mettre en œuvre pour dialoguer avec les autres entités fédérées afin de pouvoir opérationnaliser cette communauté. Bruxelles a besoin des autres régions, et les deux autres régions ont besoin de Bruxelles. Chacun a donc intérêt à ce que les autres se portent le mieux possible. L'un des enjeux essentiels des coopérations à venir entre les régions repose dans le soutien partagé du développement de l'emploi et de l'activité économique dans l'aire métropolitaine – ce qui implique également l'amélioration de la mobilité au sein de cette aire.</p> <p>Dans le cadre de la Stratégie 2030, cette coopération pourrait être développée dans le cadre des aspects métropolitains des objectifs de la Stratégie.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Objectif en cours (Stratégie 2025) : 2.7.

Ministre(s) porteur(s)	Ministre-Président
Ministre(s) associé(s)	<p>Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine</p> <p>Ministre-Président de la COCOF Ministre-Président de la VGC</p>
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	Cf. Objectifs spécifiques
--------------------	---------------------------

Organisations membres du comité de pilotage	Cf. Objectifs spécifiques
--	---------------------------

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Breve description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.6.1 Soutenir l'activité économique au sein de l'aire métropolitaine	Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique et de la Recherche scientifique	Soutenir l'activité économique au sein de l'aire métropolitaine, dans la perspective de favoriser l'emploi de qualité des Bruxellois et de développer un climat favorable au maintien et à la création des entreprises : cf. Objectif 1.2.
2.6.2 Emploi et formation	Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Permettre aux habitants de la Région, et particulièrement aux demandeurs d'emploi, de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail métropolitain : cf. Objectif 2.3. Renforcer la mobilité des travailleurs.
2.6.3 Développement territorial	Ministre-Président	Cf. Objectif 1.6.
3.2.4 Mobilité	Ministre chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière	Cf. Objectif 1.9. Het ontwikkelen van het Brabantnet. Het ontwikkelen van het Fiets-GEN. Het mobiliteitsbeleid in de rand rond Brussel en naar Brussels Airport.
2.6.5 Enseignement et petite enfance	Ministre-Président	Cf. Objectif 2.4.
2.6.7 Communauté métropolitaine	Ministre-Président	Les représentants du Gouvernement organiseront une concertation avec les représentants des organisations patronales et syndicales actives à Bruxelles par rapport à l'enjeu de la Communauté métropolitaine à sa mise en place et à ses travaux. Elaborer un accord de coopération reprenant les principales thématiques à soumettre à la concertation de la Communauté métropolitaine essentiellement en matière d'économie et d'emploi et de mobilité. Créer la Communauté métropolitaine dans le cadre strict de la Loi Spéciale de réformes institutionnelles et réunion de ses organes. Le dispositif mis en place présentera une souplesse de fonctionnement.

Objectif 2.7 : Lutter contre les inégalités sociales et garantir l'accès à la santé

Objectifs généraux	Dans le cadre d'un plan social-santé intégré bruxellois, le Gouvernement souhaite en particulier : <ol style="list-style-type: none"> 1) assurer la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux 2) mettre en œuvre la garantie autonomie 3) lutter contre le non-recours aux droits sociaux
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Nouvel objectif

Ministre(s) porteur(s)	Ministres en charge de la santé et de l'action sociale
Ministre(s) associé(s)	/
Type de priorité	Priorité partagée

Partenaires	CESRBC, Iriscare, Observatoire de la Santé et du Social
--------------------	---

Organisations membres du comité de pilotage	CESRBC, Iriscare, Observatoire de la Santé et du Social
--	---

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.7.1 Assurer la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux	Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale	<p>Le virage ambulatoire en cours, autant que la mise en réseaux des hôpitaux, génèrent et vont générer des réorganisations importantes au sein des secteurs du soins et de l'aide, notamment en termes d'emploi. Ces deux phénomènes concomitants requièrent une attention particulière, mais du même ordre. Ils devront être suivis, analysés et évalués avec pour résultats attendus le développement de recommandations précises concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités permettant de garantir que les économies éventuellement réalisées dans le cadre de la constitution des réseaux hospitaliers soient réinvesties dans la qualité des soins (amélioration des normes, développement de l'offre de soins en amont, suivi post hospitalisation, etc.)

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		<p>et donc aussi participent au virage ambulatoire, tout en garantissant les missions sociales des hôpitaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la manière de coordonner les réorganisations de fonctions au sein d'un réseau (ex: rassemblement de services de plusieurs hôpitaux au sein d'un seul) et/ou en dehors de l'hôpital, avec une attention particulière sur les conditions de travail.
<p>2.7.2 Mettre en œuvre la garantie autonomie</p>	<p>Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale</p>	<p>Le Gouvernement s'est engagé à garantir à toute personne en perte d'autonomie une offre de services et de soins disponible et accessible, lui assurant de garder cette autonomie le plus longtemps possible. La mise en œuvre de cet engagement requiert une analyse dépassant les frontières institutionnelles (Région, COCOM, COCOF, VGC) de l'ensemble de l'offre de services contribuant à l'autonomie des personnes et au maintien à domicile de ceux qui le désirent. Celle-ci devra déboucher sur des propositions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions permettant d'absorber des augmentations des contingents d'heures d'aide à domicile (COCOM et COCOF), principalement en terme de formation et d'embauche d'aides familiales ; - les conditions et possibilités permettant d'utiliser des dispositifs « emploi et formation » et de les faire rentrer dans le cadre de la garantie autonomie, en incluant une réflexion sur la qualité des services prestés et les formations nécessaires à celle-ci ; - les moyens permettant et/ou incitant une plus grande fluidité entre les métiers de l'institutionnel (MR-MRS, etc.) et ceux du domicile (aide à domicile, aide-ménagère, etc.) afin de faciliter les passages de l'un à l'autre (dans l'optique de renforcer progressivement l'ampleur de la prise en charge à domicile) ; - les adaptations éventuelles à apporter aux cadres de travail et commissions paritaires afin d'envisager le développement et l'encadrement d'activités nouvelles permettant la mise en œuvre de la garantie autonomie, notamment en ce qui concerne les gardes à domicile ; - les modalités d'adaptations des logements (publics et privés) favorisant le maintien au domicile, que ce soit via des modifications du bâti (rampes, poignées, etc.) ou le soutien aux formes alternatives de logements (intergénérationnels, Abbeyfield, etc.). Cette

Chantiers	Pilotes	Brève description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
		réflexion pourra intégrer des considérations en termes de réorganisations éventuelles de l'emploi pour ce qui concerne l'aide à domicile par exemple.
2.7.3 Lutter contre le non-recours aux droits sociaux	Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale	<p>Une méta-analyse des différents rapports déjà réalisés concernant le non-recours aux droits sociaux (CBCS, Observatoire de la Santé, etc.) devra mener à formuler des propositions concrètes afin d'envisager opérationnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'automatisation des droits via la numérisation et l'automatisation des transferts de données (dans le respect de la vie privée) ainsi que l'ouverture automatique d'un droit sous l'initiative proactive des services publics compétents ; - la mise en œuvre des statuts sociaux harmonisés consistant en l'octroi automatique de droits dérivés sur la base de statuts sociaux dans différents secteurs de compétence bruxelloise (tarifs sociaux énergie, transports, réduction dans le domaine sportif et culturel , exonérations fiscales diverses, accès au logement social, etc.). <p>Cette réflexion devra être menée en veillant à limiter l'impact de l'automatisation sur la fracture numérique.</p>
2.7.4 Mettre en œuvre une programmation « social-santé »	Ministre chargé de la Santé et de l'Action sociale	<p>Afin de mieux rencontrer l'ensemble des besoins de la population au regard des évolutions socio-démographiques que va connaître la Région, il sera nécessaire d'assurer une plus grande cohérence des politiques menées, mais aussi d'adapter l'offre de services. Au départ des politiques et des plans existants dans les différentes entités compétentes, et des Etats généraux bruxellois de la santé et du social, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir une programmation de l'offre en matières de politiques sociales, de santé et d'aide aux personnes ; - y lier une planification des ressources budgétaires nécessaires pour développer cette offre à moyen et long termes.

Objectif 2.8 : Contribuer aux politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion

Objectifs généraux	<p>Le Gouvernement bruxellois mettra en place un mécanisme de coordination afin d'assurer la cohérence entre la Stratégie GO4Brussels 2030 et les politiques européennes en matière d'économie, d'emploi et d'inclusion.</p> <p>Cette coordination visera à mieux intégrer et tirer profit des opportunités offertes par les fonds structurels de l'U.E., en particulier le FEDER et le FSE(+), qui sont mobilisés en soutien des politiques menées en Région bruxelloise en intégrant les objectifs et recommandations de l'UE. Afin de garantir la bonne articulation des différents fonds et instruments financiers européens, d'en tirer le meilleur parti tout en assurant leur bonne articulation et les liens avec la Stratégie GO4Brussels, une stratégie bruxelloise commune et une coordination renforcée entre autorités en charge de la mise en œuvre de ces fonds seront mises en place.</p> <p>Cette coordination permettra en outre de répondre au mieux aux sollicitations européennes, en particulier dans le cadre du Semestre européen et de la rédaction du programme national de réforme (PNR). Un lien clair sera établi entre la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie Go4Brussels et la contribution bruxelloise annuelle au PNR, associant la Région et les commissions communautaires. Ceci permettra enfin de mieux mettre en valeur les initiatives bruxelloises auprès de la Commission européenne.</p>
Statut par rapport à la Stratégie 2025	Nouvel objectif

Ministre(s) porteur(s)	Ministre-Président Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle Secrétaire d'Etat en charge des Relations internationales
Ministre(s) associé(s)	L'ensemble du Gouvernement, du Collège réuni et des Collèges de la COCOF et de la VGC.
Type de priorité	Priorité concertée

Partenaires	Brussels International, IBSA / perspective.brussels, Cellule FEDER, CES ainsi que toutes les administrations et des OIP
--------------------	---

Organisations membres du comité de pilotage	Brussels International, IBSA / perspective.brussels, Cellule FEDER, administrations et OIP concernés
--	--

Chantiers à l'horizon 2030

Chantiers	Pilotes	Breve description du chantier, des enjeux et des résultats attendus
2.8.1 Rédiger un accord de partenariat intra bruxellois pour les fonds structurels	Ministre-Président	En cohérence avec le contenu de la Stratégie 2030, cet accord décrira les grandes lignes de la stratégie d'investissement de la Région bruxelloise en matière de fonds structurels (FEDER et FSE) ainsi que les mécanismes de suivi liés.
2.8.2 Coordination des contributions bruxelloises dans le cadre d'exercices de reporting européens ou internationaux	Ministre-Président Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	Etablir des contributions bruxelloises cohérentes dans le cadre des exercices de <i>reporting</i> imposés (Semestre européen, OCDE, FMI, etc.). Une coordination spécifique, en partenariat avec perspective.brussels, sera mise en place dans le cadre de la contribution au Semestre européen et au Programme national de réforme. Le cabinet du Ministre-Président assurera la coordination, les autres Ministres et Secrétaires d'Etat (soutenus par leurs administrations fonctionnelles) fourniront des contributions en fonction de leurs compétences respectives.
2.8.3 Pilotage stratégique de l'articulation des fonds et instruments financiers européens	Ministre-Président Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	Mise en place d'un comité stratégique en charge de l'articulation des fonds et instruments financiers européens, en vue d'en tirer le meilleur parti, les intégrer et des relier aux différentes politiques régionales, communautaires et locales mises en œuvre sur le territoire bruxellois (Bruxelles International, IBSA, perspective.brussels, view.brussels, cabinets compétents, etc.).